

# REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

---

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts

Direction Nationale  
des Eaux et Forêts

Great Apes Survival Project  
(GRASP)



## **PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES EN GUINEE**

Mars 2005

# PREFACE



La République de Guinée est désignée comme le pays ayant le plus grand nombre de chimpanzés parmi tous les pays de l'aire de répartition de l'espèce. Cet atout découle du fait de la capacité de conservation traditionnelle de nos populations et de l'effort de l'administration en matière de gestion de nos ressources fauniques.

En effet depuis 1986, la délivrance des permis de la grande chasse est suspendue.

Cela a permis une quiétude, favorisant ainsi l'accroissement de la faune en général et celui des chimpanzés en particulier.

Il faut par contre noter, que les activités socio-économiques, l'afflux des réfugiés par suite des guerres dans les pays voisins ont contribué dans les cinq dernières années à la destruction drastique de leur habitat, rendant ainsi leur vie précaire et très menacée. Aussi, des habitudes de capture des petits pour les apprivoiser comme animaux de compagnie a porté un préjudice à l'espèce.

Des efforts ont été réalisés par mon Département pour la récupération de 39 bébés Chimpanzés orphelins et adultes en vue de leur regroupement dans un centre de conservation, de rééducation pour leur réintroduction dans la nature.

Aussi, de nombreuses difficultés se posent pour la protection de ces primates très vulnérables et dont la solution ne peut être durable que dans la mise en œuvre d'un Plan d'Action National, qui tienne en compte non seulement des conditions du pays, mais aussi celles des autres pays de l'Aire de Répartition de la sous région et plus particulièrement ceux avec lesquels nous avons des populations partagées.

C'est pourquoi, l'élaboration de ce plan d'action national a largement bénéficié de l'expertise des éminents spécialistes en la matière tant au plan national qu'international.

Mon département, comme toujours, initiera une large concertation avec tous les acteurs intéressés en vue de la pleine réalisation de notre politique.

Pour cela, nous nous investirons pour nous permettre de:

- Faciliter la concertation entre les secteurs publics ;
- Renforcer le partenariat avec les institutions responsables de la gestion des chimpanzés ;
- Approfondir la connaissance sur les chimpanzés et de leurs habitats ;
- Encourager les communautés locales à participer pleinement à la conservation des chimpanzés en vue de promouvoir l'écotourisme ;
- Impliquer d'avantage le secteur privé dans le financement des activités ;
- faciliter l'acquisition du financement par la mise en place d'un mécanisme approprié.

Nous fondons donc un réel espoir dans ce Plan d'Action National pour la conservation des chimpanzés et mon Département ne ménagera aucun effort pour sa mise en œuvre tout en comptant sur l'apport de chacun et de tous pour la conservation des grands singes.

**Jean Paul SARR**

Grand officier de l'ordre national du mérite (RF)  
Ministre de l'Agriculture, de Elevage, des Eaux et Forêt

# SOMMAIRE

Préface.....	2
Remerciements.....	5
Abréviation.....	6
Comité de rédaction.....	7
Résumé.....	8
<b>PREMIERE PARTIE : Contexte de la conservation des Chimpanzés en Guinée.....</b>	<b>11</b>
INTRODUCTION.....	12
PROFIL DU PAYS.....	12
Géographie.....	12
Climat.....	13
Habitat.....	13
Population.....	13
Contexte politique.....	13
Economie.....	14
LEGISLATION ET POLITIQUE DE CONSERVATION .....	14
HISTORIQUE DES EFFORTS DE RECHERCHE ET DE CONSERVATION.....	15
NOMBRE ET DISTIBUTION DES CHIMPANZES.....	16
Distribution des chimpanzés.....	16
Nombre de chimpanzés.....	17
Bossou.....	17
Seringbara.....	17
Forêt de Diécké.....	20
Parc National du Haut Niger.....	20
Forêt classée de Nialama.....	20
Forêt classée de Bakun.....	21
MENACES SUR LES CHIMPANZES.....	21
La destruction de l’habitat.....	21
La chasse.....	21
Le commerce de jeunes chimpanzés.....	22
SITES PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES.....	22
Bossou, réserve de la Biosphères du Mont Nimba.....	22
Séringbara, Biosphère du mont Nimba et site du Patrimoine Mondial.....	24
Réserve de Biosphère de Ziama.....	25
La Forêt classée de Diécké.....	25
Parc National du Haut Niger.....	26
La Forêt classée de Fello Digué.....	26
Les Forêts Classées de Balayan et Souroumba.....	26
La Forêt Classée de Sala.....	27
La Forêt Classée de Nialama.....	27
Les Forêts Classées de Pinselli et Soyah .....	28
ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES.....	28

Réaliser des inventaires et la suivi des populations de chimpanzés.....	28
Obtenir plus d'information sur le commerce de la viande de brousse.....	28
Augmenter le nombre d'aires protégées.....	29
Eduquer et sensibiliser.....	29
Initier le contact avec le secteur du développement et l'industrie de l'extraction.....	30
<b>DEUXIEME PARTIE : Plan d'Action National pour la Conservation des Chimpanzés.....</b>	<b>31</b>
<b>PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>32</b>
<b>Thème I : Cadre Institutionnel et Réglementaire.....</b>	<b>32</b>
Cadre institutionnel.....	32
Cadre Législatif et réglementaire.....	33
Constats.....	33
Recommandations.....	33
<b>Thème II : Menaces et mesures de protection des chimpanzés.....</b>	<b>34</b>
Menaces.....	34
Facteurs.....	34
Mesures de protection.....	34
Recommandations.....	34
<b>Thème III : Recherche, Formation, Information et sensibilisation.....</b>	<b>35</b>
Recherche.....	35
Formation, information.....	35
Sensibilisation.....	35
<b>Thème IV : Actions prioritaires et financements.....</b>	<b>36</b>
<b>RAPPORT FINAL DE L'ATELIER DE VALIDATION .....</b>	<b>39</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>41</b>

# REMERCIEMENTS

Le présent Plan d'Action National de conservation des chimpanzés est le fruit de l'apport et de réflexion des experts nationaux et internationaux, les représentants de communautés locales, les ONG nationales et internationales et de diverses institutions impliquées dans le domaine de la conservation des ressources naturelles.

A cet effet, nous remercions particulièrement :

PNUE/UNESCO/ et GRASP

Conservation International CI

ONG nationales et plus particulièrement Guinée Ecologie

Monsieur Ian REDMOND du GRASP

Le MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE DES EAUX ET FORETS  
MAEEF

Les représentants des différents départements Ministériels

Et toutes les personnes qui ont de près ou de loin contribuer à l'élaboration de ce présent plan et qui n'ont pas été citées, en soient aussi remerciées

## ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

**AGIR** : Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles

**Amba Japon** : Ambassade du Japon

**BM** : Banque Mondiale

**CCC** : Centre de Conservation des Chimpanzés

**CERE** : Centre d'Etude et de Recherche Environnementale

**CGN** : Centre Géographique National

**CI** : Conservation Internationale

**CITES** : Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore sauvages menacées d'Extinction

**CFZ** : Centre Forestier de N'Zérékoré

**CTRN** : Comité de Transition du Redressement National

**DNEF** : Direction Nationale des Eaux et Forêts

**DNT** : Direction Nationale du Tourisme

**FFN** : Fonds Forestier National

**GRASP** : Projet pour la Survie des Grands Singes

**IREB** : Institut de Recherche Environnementale de Bossou

**MAEF** : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts

**MATD** : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

**M.Env** : Ministère de l'Environnement

**MTHA** : Ministère du Tourisme, de l'Hôtellerie et de l'Artisanat

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**PEGRN** : Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**PNHN** : Parc National du Haut Niger

**PRG** : Présidence de la République de Guinée

**UE** : Union Européenne

**UICN** : Union Mondiale pour la Nature

**UNESCO** : Organisation des Nations Unies pour la Science, la Culture et l'Education

**USAID** : Agence Internationale de Développement des Etats Unies

## COMITE DE REDACTION

### **Experts internationaux :**

Rebecca KORMOS

Tatyana HUMLE

David BRUGIERE

Marie-Claire Fleurie BRUGIERE

Tetsuro MATSUZAWA

Yukimaru SUGIYAMA

Mme Janis CARTER

Mme ESTELLE RABALLAND

Mme CRISTELLE

### **ONG nationale : Guinée Ecologie**

Mamadou Saliou DIALLO

### **Ministère de l'Agriculture de l'Élevage des Eaux et Forêts**

Mme Kourouma Christine SAGNO  
DIRECTRICE NATIONALE DES EAUX ET FORETS

### **Expert national indépendant (personnes ressource)**

Elhadj Ousmane TOUNKARA  
Maurice MAMY

# RESUME

L'appauvrissement accéléré de la biodiversité suite aux pressions des activités humaines a conduit la communauté internationale à ce doter progressivement d'un arsenal d'instruments juridiques visant essentiellement à la gestion durable des ressources en vue de concilier développement et environnement.

La Conférence onusienne de Rio au mois de juin 1992 a marqué un tournant décisif dans l'évolution des politiques de conservation de la diversité biologique, en raison de l'adoption de l'Agenda 21, véritable référence en matière de développement durable, et de la Convention sur la biodiversité.

Le Gouvernement guinéen a prit une part décisive dans les travaux de cette conférence et la République de Guinée a été l'un des premiers Etat en Afrique à ratifier la Convention Cadre sur la Diversité Biologique adoptée en juin 1992, ratifiée par la Guinée le 7 mai 1993 et entrée en vigueur le 29 décembre 1993.

Ensuite elle a ratifié :

- La Convention Cadre sur le Changement Climatique signée en juin 1992, ratifié par la Guinée le 7 mars 1994 et entrée en vigueur le 21 mars 1994).
- La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la Sécheresse ou la Désertification, en particulier en Afrique (Convention de Paris - France), adoptée le 17 juin 1994 et ratifiée par la Guinée le 19 avril 1997).

Cette volonté de protéger les ressources naturelles s'est toujours traduite constamment par la ratification auparavant d'autres conventions dont entre autres :

- La Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES), adoptée à Washington (USA) le 3 mars 1973 et ratifiée par la Guinée le 20 décembre 1981 ;
- La Convention Internationale pour la Protection des Végétaux (Convention de Rome), adoptée le 6 décembre 1951, entrée en vigueur le 3 avril 1952 puis amendée en novembre 1976 et en novembre 1983;
- La Convention relative aux Zones humides d'importance Internationale, particulièrement comme Habitats de la Sauvagine (Convention de Ramsar) adoptée en 1971, entrée en vigueur en 1975, amendée par le Protocole de Paris le 3 décembre 1982 et ratifiée par la Guinée le 24 septembre 1992.

Et sur le plan national, notre pays a élaboré assez de textes en la matière dont :

- L'Ordonnance N° 081 / PRG / SGG / 89 du 20 déc. 1989 portant Code Forestier de la République de Guinée, remplacée par la Loi L / 99 / 013 / AN du 22 juin 1999 portant Code Forestier de la République de Guinée ;
- La Loi L / 97 / 038 / AN / 97 du 9 déc. 1997 portant Code de Protection de la Faune Sauvage et de Réglementation de la Chasse ;
- La Loi L / 94 / 005 / CTRN du 14 février 1944 portant Code de l'Eau de la République de Guinée ;

- L'Ordonnance N° 045 / PRG / 87 du 28 mai 1987 portant Code de l'Environnement de la République de Guinée ;

- L'Ordonnance N°022 / PRG du 10 mars 1989 portant modification du Code de l'Environnement ;

Il faut ajouter à ces textes le Plan d'Action Forestier National et les mesures en faveur de la réforme du secteur forestier et le Plan national d'Action Environnementale.

L'élaboration du plan d'action national de Conservation des Chimpanzés s'inscrit dans cette optique.

La Guinée est sans doute le pays de l'Afrique de l'Ouest qui compte le plus grand nombre de chimpanzés, soit environ 8.100 à 29.000 pour tout le pays (R.HAM 1988).

Il n'y a que deux Parcs nationaux :

- le Parc National du Badiar (PNB)
- et le Parc National du Haut Niger (PNHN)

Le Parc National du Haut Niger (PNHN) abrite une population importante de chimpanzés environ 550 (David B. et M. Claire Fleury 2002), mais les 95% restant vivent à l'extérieur des aires protégées. Une moitié environ de chimpanzés vivent dans la région du Fouta Djallon où en général on ne chasse pas le chimpanzé.

Ailleurs en Guinée la chasse est encore un facteur important de disparition des chimpanzés à laquelle s'ajoutent l'exploitation forestière, les défrichements agricoles, notamment au profit des cultures de rente et de subsistance, la prospection et l'exploitation minière et les feux de brousse.

Par suite de la disparition progressive des habitats, de petites populations de chimpanzés se retrouvent isolées les unes des autres rendant ainsi leurs conditions de vie assez précaires

La guerre civile dans les pays limitrophes n'a fait qu'aggraver cette la situation, la pression démographique en conjugaison avec la diminution de la production agricole encouragent la chasse. Les produits dérivés du chimpanzé sont vendus sur les marchés locaux et régionaux et l'on observe que la chasse des adultes, destinés au commerce de la viande, est souvent associée à la capture de bébés pour être vendus vivants et élevés comme animaux de compagnie.

Ce document est le résultat d'un processus qui a commencé depuis l'atelier national à Conakry (sept. 2002) et celui régional à Abidjan sur la conservation des chimpanzés en septembre 2002.

Les principaux résultats attendus de ce plan d'action pour la conservation des chimpanzés sont les suivants :

- Le braconnage est réduit
- L'habitat des chimpanzés est amélioré
- D'autres habitats sont identifiés et préservés
- Le nombre des chimpanzés est connu
- L'écotourisme est développé
- Les capacités institutionnelles de conservation des chimpanzés sont améliorées
- La législation en matière de la gestion des chimpanzés est renforcée et appliquée
- Une stratégie de collaboration sous régionale est développée et mise en œuvre.

Pour atteindre ces résultats il sera nécessaire de mettre en œuvre les activités principales suivantes :

- Le renforcement de la protection de l'espèce et de ses habitats par la lutte contre le braconnage ;
- La gestion des populations transfrontalières en collaboration avec les pays voisins avec lesquels nous partageons ces populations ;
- L'implication des communautés rurales dans les activités de conservation par le développement de projets alternatifs ;
- La valorisation à des fins touristiques et éducatives du chimpanzé ;
- Le développement de programme de suivi écologique, d'inventaires réguliers ainsi que le renforcement des capacités des acteurs à tous les niveaux, etc.

Le programme s'étend sur cinq (5) ans de 2005 à 2010, pour un montant total de 4.589.000 U.S. dollars.

PREMIERE PARTIE  
CONTEXTE DE LA CONSERVATION DES CHIMPANZES  
EN REPUBLIQUE DE GUINEE

## INTRODUCTION

Les chimpanzés se rencontrent sur presque tout le territoire guinéen, à l'exception de l'extrême Est du pays. Cependant les habitants de cette région rapportent que les chimpanzés y vivaient autrefois et n'ont disparu que récemment. La Guinée est probablement le pays d'Afrique de l'Ouest abritant le plus grand nombre de chimpanzés avec environ 17 582 individus (entre 8 113 et 29 011).

En Guinée, trois aires protégées sont reconnues par l'UICN : le (1998) et dans le nouveau « World Data base on Protected Areas – 2003 » copyright de l'UICN et du PNUE-WCMC : le Parc National du Badiar (382km<sup>2</sup>, la Réserve Naturelle Intégrale du Massif du Ziama (1 123km<sup>2</sup> avec un nombre estimatif de 300 chimpanzés) (UICN 1998), il a été officialisé comme parc national depuis janvier 1997 (le parc est d'une superficie de 1 228km<sup>2</sup> avec un nombre estimatif de 600-650 chimpanzés). Ces quatre aires protégées abritent au total 1 500 chimpanzés.

Cependant, le reste de la population de chimpanzés, entre 80 et 95%, vit en dehors des aires protégées. Près de la moitié de la population vivrait dans la région guinéenne du Fouta Djallon où les habitants n'ont pas l'habitude de les chasser. La chasse et le développement agricole représentent cependant des menaces importantes pour les populations de chimpanzés d'autres régions de la Guinée.

L'une des études les plus approfondies sur les chimpanzés en Afrique a été réalisée en Guinée, sur le site de Bossou dans le sud-est du pays. Grâce aux résultats de cette étude, combinés à un recensement au niveau national et d'autres initiatives plus récentes au Fouta Djallon et en Haute Guinée, notre connaissance des chimpanzés de ce pays est beaucoup plus riche que pour de nombreux autres pays d'Afrique de l'Ouest. Cette base de connaissances est un atout précieux pour déterminer des sites et des actions prioritaires nécessaires à la survie de cette espèce pour les générations futures.

## I- PROFIL DU PAYS

### 1-1- Géographie

La République de Guinée se situe entre 7°05'-12°51'N et 7°30'-15°10'O et couvre une superficie de 245 857Km<sup>2</sup> la Guinée est frontalière avec six pays : la Guinée Bissau, le Sénégal, le Mali, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone, et est bordée par l'océan Atlantique à l'ouest.

La Guinée est politiquement divisée en 34 préfectures, subdivisées elles en 345 sous provinces. Le pays se partage également en quatre régions naturelles : La Guinée Maritime (36 208Km<sup>2</sup>) le Fouta Djallon ou Moyenne Guinée (63 608Km<sup>2</sup>), la Haute Guinée (96 667Km<sup>2</sup>) et la Guinée Forestière (49 375Km<sup>2</sup>), toutes très différentes sur les plans de la géologie, de la topographie, du climat et de la végétation.

De la Guinée Maritime, le terrain s'élève jusqu'aux régions montagneuses du Fouta Djallon. Le Fouta Djallon, situé au centre du pays, est extrêmement montagneux. La chaîne de montagnes traverse la région du Nord au Sud, s'élevant brusquement à l'Ouest et progressivement à l'Est. Le plus haut sommet se situe dans la préfecture de Mali. Les plaines relativement plates de la Haute Guinée se situent à l'Est du Fouta Djallon avec une altitude moyenne n'atteignant que 300m environ.

La région de la Guinée Forestière se situe au sud de la Haute Guinée. Les plus hauts sommets sont le Mont Nimba (1 752m), le pic de Fon (1 656m), le pic de Tibe (1 504m) et le Mont Ziama (1 387m). A des altitudes élevées, plusieurs fleuves majeurs d'Afrique de l'Ouest prennent leur source en Guinée (comme les fleuves Gambie, Sénégal et Niger).

## **1-2- Climat**

En Guinée, le climat devient plus chaud et plus sec du Sud au Nord et d'Ouest en Est. Le climat est extrêmement variable en fonction de l'altitude et de la proximité de la côte. Il y a deux saisons climatiques : une saison sèche et une saison pluvieuse qui dure de trois mois au Nord à plus de neuf mois au Sud-Est.

Le niveau annuel des précipitations varie entre 4 000mm sur la côte et 1 300mm en Haute Guinée. Il pleut sur tout le pays en juillet et en août. Les températures peuvent descendre jusqu'à 14°C et atteindre 37°C dans la région montagneuse du Fouta Djallon. La moyenne des températures maximales mensuelles est la plus élevée en mars et celle des températures minimales mensuelles est la plus faible vers le mois de décembre. Le Nord-Est du pays a le climat le plus chaud.

## **1-3- Habitat**

La Guinée est à cheval sur trois principales zones climatiques et végétales. Les forêts pluviales au Sud de la Guinée font partie du bloc forestier de la Haute Guinée (Sayer et al. 1992). La mosaïque de zone arborée et de zone herbeuse transitionnelle couvre le milieu du pays et les zones de savane soudanaise sèche se rencontrent au Nord-Est (White 1983). Des mangroves s'étendent le long de la côte au nord du pays. Une grande partie du territoire guinéen est également couverte de terres agricoles, de jachères, de villages et de routes.

## **1-4- Population**

La Guinée a une population de 7 775 065 habitants avec une densité d'environ 32 habitants au Km<sup>2</sup> (CIA World Factbook 2002). Près de 73% de la population est rurale. Selon les prédictions, la population guinéenne devrait doubler d'ici l'an 2020 (Wilson 1992). La Guinée Maritime est la plus peuplée des régions de la Guinée, suivie par le Fouta Djallon, la Guinée Forestière et la Haute Guinée.

Dans la région côtière de basse altitude de la Guinée Maritime, le Sousou est l'ethnie dominante et se consacrent principalement à la pêche et à l'agriculture. La capitale du pays, Conakry, se trouve dans cette région. Les habitants de la région du Fouta Djallon appartiennent majoritairement à l'ethnie Fulani et pratiquent l'élevage ou une combinaison d'élevage et d'agriculture. La Haute Guinée est dominée par l'ethnie Malinké, même si plusieurs groupes ethniques habitent dans cette région.

La Guinée Forestière a vu arriver un afflux massif de réfugiés depuis les guerres en Sierra Leone et au Liberia. La Guinée abrite plus de réfugiés que tout autre pays africain. A la fin de l'année 1996, on estime qu'il y avait environ 650 000 réfugiés en Guinée en provenance du Liberia (400 000) et de la Sierra Leone (250 000) (United Nations High Commissioner for Réfugiés 1997).

Les 400 000 libériens sont répartis de manière à peu près égale entre les parties Est et Ouest de la Guinée Forestière. 220 000 réfugiés de la Sierra Leone se trouvent dans la partie Ouest de la Guinée Forestière près des frontières entre la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia. Plus de 30 000 réfugiés de la Sierra Leone vivent dans la préfecture de Forécariah.

## **1-5- Contexte politique**

La Guinée était le premier pays à avoir obtenu son indépendance de la France en 1958. Il n'y a cependant pas eu d'élections démocratiques avant 1993, année de l'élection du Général Lansana Conté comme président, il a été réélu en 1998.

La Guinée est entourée de pays en situation de conflit civil comme le Liberia, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire mais jusqu'à une période récente, la situation en Guinée est restée relativement stable. Cependant, l'insécurité est devenue plus importante en Guinée depuis peu.

### **1- 6- Economie**

La Guinée possède plus de 30% des réserves mondiales de bauxite et est le deuxième plus grand producteur mondial. Le secteur minier représentait près de 75% des exportations en 1999. Cependant, l'escalade des conflits le long des frontières avec la Sierra Leone et le Liberia a créé de grandes perturbations économiques, à cause des dépenses directes pour la défense du territoire, mais aussi de la confiance drastiquement réduite des investissements due à la situation de violence. Le PIB est de 375\$ US par habitant.

## **II- LEGISLATION ET POLITIQUES DE CONSERVATION**

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et la Direction Nationale des Eaux et Forêts sont les structures gouvernementales en charge de la faune et de la forêt.

Dans chaque préfecture, la Direction Nationale des Eaux et Forêts est représentée par une section des Eaux et Forêts. Dans chacune des sous-préfectures, un cantonnement forestier représente la Direction Nationale des Eaux et Forêts.

Le « Code de la Protection de la Faune Sauvage et Réglementation de la Chasse » la Loi L97/038/AN règle l'utilisation de la faune sauvage (République de Guinée 1997). Cette loi a été rédigée en 1988, adoptée en 1990 et amendée en 1997. Selon ce code, les espèces sont listées soit comme (1) intégralement protégées, (2) partiellement protégées ou (3) autres espèces.

Les espèces intégralement protégées ne peuvent pas être chassées, capturées, détenues ou exportées sauf sur obtention d'un permis scientifique du gouvernement. Les chimpanzés sont inclus dans la liste des espèces intégralement protégées.

Pour les espèces qui ne font pas l'objet d'une protection spéciale, les chasseurs doivent se soumettre à la « Réglementation de la Chasse ». Ils doivent avoir un permis de chasse sur une période limitée entre le 15 décembre de chaque année jusqu'au 30 avril de l'année suivante du lever au coucher du soleil. La chasse, la capture ou la détention d'une espèce intégralement protégée est punie d'une peine de prison de six mois à un an et/ou d'une amende de 40 000 à 80 000 FG.

La protection de la faune implique également une protection de son habitat. Un système de classification forestière a été ébauché en 1936 à l'époque coloniale et a continué après l'indépendance. Il y a actuellement 162 forêts classées d'une superficie de 11 821Km<sup>2</sup> qui représente 4,8% de la superficie totale du pays. Les aires protégées peuvent être de catégories : (1) parcs nationaux, (2) réserves naturelles intégrales, (3), réserves naturelles gérées, (4) réserves spéciales ou sanctuaires de faune, (5) zones d'intérêt cynégétique, ou (6) zones de chasse.

Le Parc National de Badiar d'une superficie de 382Km<sup>2</sup>. Il y a quatre réserves de la biosphère en Guinée incluant les Monts Nimba (171Km<sup>2</sup>), Ziama (1 162Km<sup>2</sup>), Badiar (2 843Km<sup>2</sup>) et Haut Niger (6 470Km<sup>2</sup>). Le noyau de la Réserve de la Biosphère des Monts Nimba comprend une partie du massif de Nimba (125Km<sup>2</sup>), la Forêt Classée de Bossou (3Km<sup>2</sup>) et la Forêt Classée de Déré (89Km<sup>2</sup>).

La Guinée est un des 150 pays membres de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction.

La Guinée a également ratifié la Convention Concernant la Protection du Patrimoine Mondial, Naturel et Culturel (WHC, Paris, 1972) et la Convention Relative à la Coopération en Matière de Protection et de Mise en Valeur du Milieu Marin et des Zones Côtières d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Abidjan, 1981). La Guinée a signé mais n'a pas ratifié la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (Barnett et Prangley 1997).

### III- HISTORIQUE DES EFFORTS DE RECHERCHE ET DE CONSERVATION

Une des toutes premières études sur les primates a eu lieu en Guinée et a été réalisée par Nissan (1931) sur une population de chimpanzés à l'Est de Kindia. Kortlandt a ensuite visité le Sud-Est de la Guinée en 1960, 1964 et 1965.

En 1965 et 1966, De Bournonville a réalisé une étude sur la densité et la distribution des chimpanzés à l'Ouest de la Guinée (De Bournonville 1967). En 1967, Sugiyama et son équipe de l'Institut de Recherche sur les Primates de l'Université de Kyoto au Japon ont établi un site d'étude de longue durée pour l'étude des chimpanzés à Bossou.

Cette communauté de chimpanzés sauvages a été habituée pour l'observation sans recours aux suppléments alimentaires. Bossou est situé dans la partie Sud-est de la Guinée à environ 6Km des pieds des Monts Nimba à la frontière avec la Côte d'Ivoire et le Liberia.

Selon Kortlandt (1986), le zoologiste français M. Lamotte a découvert en 1942 l'importance de Bossou comme site pour les chimpanzés. Kortlandt a été le premier primatologue à réaliser des études sur ce site lors de sa première visite à Bossou en 1960 (Kortlandt 1962), mais il a fallu attendre 1976 pour que la recherche sur ce site soit ininterrompue.

Ces dernières années, l'équipe de l'Institut de Recherche sur les Primates de l'Université de Kyoto a collaboré avec des institutions étrangères et a ouvert son site de terrain à des étudiants internationaux venus de France, de Grande-Bretagne et du Portugal.

Les articles publiés comprennent des informations sur la conservation (Hirata et al. 1998a), la flore de Bossou (Sugiyama et Koman 1992), le folklore sur les chimpanzés (Holas 1952, 1975), la dynamique de la population (Sugiyama et Koman 1979a ; Sugiyama 1982, 1994, 1989a, 1994c, 1999 ; Matsuzawa *et al.* 1990 ; Sakura 1991, 1994 ; Matsuzawa 1997a), la structure sociale (Sugiyama et Koman 1979a ; Sugiyama 1981, 1984, 1989, 1991 ; Sakura *et al.* 1991), le comportement alimentaire (Sugiyama et Koman 1987 ; Yamakoshi 1998), le comportement de toilette (Sugiyama 1988 ; Muroyama et Sugiyama 1994), la génétique (Sugiyama *et al.* 1993b), et l'usage d'outils avec l'emphase sur l'ontogénie du comportement, la transmission sociale et la culture matérielle (Sugiyama et Koman 1979b ; Kortlandt *et al.* 1981 ; Kortlandt 1986, 1989 ; Kortlandt et Holzhaus 1987 ; Sugiyama *et al.* 1988 ; Sugiyama 1989b, 1993, 1994b, 1995a, 1995b, 1997 ; Fushimi *et al.* 1991 ; Matsuzawa 1991, 1994, 1996, 1997b, 1998a, 1998b, 1999 ; Sakura et Matsuzawa 1991 ; Sugiyama *et al.* 1993a ; Derrick 1994 ; Yamakoshi et Sugiyama 1995 ; Matsuzawa *et al.* 1996, 2001 ; Matsuzawa et Yamakoshi 1996 ; Innoue-Nakamura et Matsuzawa 1997 ; Hirata *et al.* ; 1998b ; Humle 1999 ; Vogel 1999 ; Whiten *et al.* 1999 ; Humle et Matsuzawa 2001 ; Tonooka 2001).

Sugiyama et Soumah (1988) ont réalisé un recensement des chimpanzés au niveau national en Guinée. Ce recensement a été suivi de celui de Ham (1998) 10 ans plus tard dans le cadre du Projet de Conservation des chimpanzés en Guinée financé par l'Union Européenne.

Le Projet de Conservation des chimpanzés en Guinée était placée sous la direction de J. Carter avec cinq composantes principales ; (1) un recensement national pour la collecte de données sur le nombre et la distribution des chimpanzés, (2) la revue et le renforcement des législations sur leur protection, (3) la mise en place d'un centre de réhabilitation pour les chimpanzés

confisqués (4) le développement de matériel d'éducation pour accroître la connaissance sur la situation des chimpanzés et (5) le développement d'une méthode fiable et peu coûteuse de suivi de populations sélectionnées de chimpanzés.

Cette dernière composante a été réalisée dans la Forêt Classée de Nialama et ensuite étendue dans la forêt de Bakoun. Ce suivi en est à ses premières étapes actuellement dans les Forêts Classées de Balayan Souroumba et de Sincery Oursa à Dabola.

Ces dernières années, plusieurs nouveaux sites ont été inventoriés pour les chimpanzés ou établis comme sites de suivi à long terme de leurs populations. En 1999, Matsuzawa et ses collègues ont établi un campement provisoire pour la recherche sur les chimpanzés à Seringbara, dans les Monts Nimba à environ 10Km de Bossou (Shimada 2000 ; Humle et Matsuzawa 2001).

En 2001, Marie-Claire Fleury-Brugière et David Brugière ont entrepris, grâce à un financement de l'Union Européenne (Projet AGIR), un recensement de la population de chimpanzés dans le Parc National du Haut Niger, en utilisant le comptage des nids le long de transects dans la forêt de Mafou, un des deux noyaux du parc.

Ils ont également effectué une évaluation rapide de la présence des chimpanzés dans la forêt de Kouya (le deuxième noyau central du parc) et dans les Forêts Classées de Tamba et d'Amana (situées dans la zone tampon du parc). Ils ont également réalisé une étude de faisabilité sur l'habituation des chimpanzés dans cette région.

Laura Martinez et Nicolas Granier ont réalisé des recensements dans le cadre du Projet d'Aire Protégée Transfrontalière Baging-Falémé de l'Union Européenne (Projet AGIR) au nord de la Guinée, près de la frontière avec le Mali. Ils ont effectué au total 31 études de reconnaissance et confirmé la présence de chimpanzés lors de 16 de ces études avec un comptage total de 267 nids (Granier et Martinez 2002).

De courts inventaires de chimpanzés ont été réalisés pour les forêts Classées de Bakoun, Souti Yanfou, Balayan Souroumba et Sincery Oursa pour l'Avaluation Environnementale Programmatique du projet « Expanded Natural Ressources Management Activity » financé par l'United States Agency for International Développement (Catterson *et al.* 2001). Sugiyama et Shimada ont tous les deux réalisés des inventaires de courte durée à Gouéla et au pied des Monts Nimba dans la partie est de la chaîne, près de la frontière avec la Côte d'Ivoire (Shimada 2000).

Une équipe de l'Institut de Recherche sur les Primates de l'Université de Kyoto au Japon, sous la direction de Matsuzawa et avec Hiroyuki Takemoto, Satoshi Hirara et Gaku Ohashi, a réalisé un séjour de reconnaissance dans la forêt Classée de Diécké en janvier-février 1999. Les zones de Yossono (à l'ouest de la réserve : 7°38'N et 8°30'O) et Nonah (à l'est de la réserve 7°33'N et 9°05'O) ont fait l'objet depuis cette période de visites courtes mais régulières pour la collecte d'informations de base sur les comportements des populations de ces régions.

#### **IV- NOMBRE ET DISTRIBUTION DES CHIMPANZES**

##### **4-1- Distribution des Chimpanzés**

Sugiyama et Soumah (1998) ont réalisé le premier recensement national des chimpanzés en Guinée. Ils ont collecté des informations dans 20 des 34 provinces en utilisant un questionnaire distribué aux responsables provinciaux de la Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technique et de la Direction Nationale des Eaux et Forêts. Des études sur les sites ont été effectuées dans 14 provinces.

Parmi les préfectures qui n'ont pas rendu le questionnaire, la présence de chimpanzés a été confirmée dans sept provinces, soit par Sugiyama et Soumah, soit par Bhoie Sow et Koman à la fin des années 19970 ou au début des années 1980. Les provinces où les questionnaires ou les visites sur le terrain n'ont pas prouvé la présence de chimpanzés sont Macenta, Coyah, Forecariah, Kankan, Kissidougou et Guéckédou. Cependant, dans ces deux dernières provinces, Sugiyama et Soumah (1988) suggèrent un possible présence de chimpanzés sur la base du type d'habitat.

Dix ans plus tard, Ham (1998) a également utilisé des questionnaires envoyés à des responsables forestiers pour obtenir des informations préliminaires sur le nombre et la distribution des chimpanzés. D'après les réponses à ces questionnaires, les chimpanzés sont présents partout sauf dans deux préfectures : Beyla et Mandiana.

Les questionnaires n'ont cependant pas été remplis pour les provinces de Coyah, Kissidougou et Macenta (Tableau 1). Ham (1998) a ensuite directement confirmé la présence de chimpanzés lors des visites sur le terrain sur 71 sites sur tout le territoire guinéen. Ham (1998) n'a pas pu confirmer la présence de chimpanzés à Beyla ou Mandiana (comme il n'a été indiqué dans les questionnaires) ou à Coyah et Kankan (les questionnaires n'ont pas été rendus dans ces provinces), mais la présence de chimpanzés a été confirmée dans toutes les autres provinces.

D'Après plusieurs observations depuis le recensement réalisé par Ham (1998), les lieux de présence confirmée de chimpanzés sont au nombre de 96. Le tableau 9.2 fournit une liste de ces lieux et la Figure 9.1 montre leur localisation géographique.

#### **4-2- Nombre de Chimpanzés**

L'étude pionnière de Nissen (1931) n'a pas fourni d'estimation du niveau de la population de chimpanzés, bien qu'elle ait été estimée importante. Adrain Kortlandt, lors de sa visite au sud-est de la Guinée en 1960, 1964 et 1965, a estimé le nombre de chimpanzés à 15 000 dans la région au sud du Fouta Djallon (Kortlandt 1965). Lors du recensement réalisé en 1965 et 1966 à l'ouest de la Guinée, De Bournonville a estimé le nombre de chimpanzés de la région à environ 12 500 individus (De Bournonville 1967).

Lee *et al.* (1988) pensent que la Guinée abritait autrefois la plus grande population de chimpanzés d'Afrique occidentale, mais selon Sugiyama et Soumah (1988), sur la base de leur recensement, la population a fortement décliné et se situe entre 1 420 et 6 625 individus.

Pour obtenir les données sur le nombre de chimpanzés, Ham (1998) a utilisé des questionnaires mais également des transects de 5Km tracés au hasard à différents endroits sur toute la Guinée afin de recenser les nids de chimpanzés. Sur la base de cette méthode, le nombre de chimpanzés sur tout le pays a été estimé à 17 582 (8 113-29 011). Les résultats provenant des questionnaires sont similaires, indiquant qu'il y aurait entre 11 949 et 23 123 chimpanzés sur tout le pays (Tableau 9.1).

Plusieurs études à long terme ont fourni des informations plus détaillées sur les densités de chimpanzés et son décrites ci-dessous.

##### **4-2-1 Bossou**

En janvier 2002, la population de chimpanzés de Bossou comprenait 19 individus et la taille du groupe est restée assez constante (entre 16 et 23) depuis 1976 (Sugiyama 1981, 1984, 1999).

##### **4-2-2 Seringbara**

Plusieurs centaines de nids ont été trouvés à Seringbara et la taille d'un groupe de nidification va de un à 21 individus (Humle 2003a). Le groupe principal étudié jusqu'à présent est estimé à au moins 30 individus.

**Tableau 1 : Nombre estimatif de chimpanzés dans préfecture selon Ham (1998)**

Région	Province	Estimation min. de chimpanzés	Estimation max. de chimpanzés
Fouta Djallon	Dalaba	779	1161
Fouta Djallon	Gaoual	963	1 536
Fouta Djallon	Koubia	367	506
Fouta Djallon	Koundara	98	214
Fouta Djallon	Labé	363	639
Fouta Djallon	Lélouma	427	777
Fouta Djallon	Mali	625	1 032
Fouta Djallon	Mamou	1 418	2 996
Fouta Djallon	Pita	542	774
Fouta Djallon	Tougué	680	1 233
Guinée Forestière	Beyla	0	0
Guinée Forestière	Guéckédou	97	128
Guinée Forestière	Kissidougou	NA	NA
Guinée Forestière	Lola	91	162
Guinée Forestière	Macenta	NA	NA
Guinée Forestière	N'Zérékoré	80	141
Guinée Forestière	Yomou	209	307
Guinée Maritime	Boffa	121	545
Guinée Maritime	Boké	297	606
Guinée Maritime	Coyah	NA	NA
Guinée Maritime	Dubreka	185	201
Guinée Maritime	Forécariah	171	242
Guinée Maritime	Fria	132	269
Guinée Maritime	Kindia	302	478
Guinée Maritime	Télimélé	2 478	2 929
Haute Guinée	Dabola	304	560
Haute Guinée	Dinguiraye	449	4 237
Haute Guinée	Faranah	348	664
Haute Guinée	Kankan	98	177
Haute Guinée	Kérouané	82	163
Haute Guinée	Kouroussa	178	304
Haute Guinée	Mandiana	0	0
Haute Guinée	Siguiri	65	142
<b>TOTAL</b>		<b>11949</b>	<b>23123</b>

**Tableau 2 : Lieux de présence confirmée du chimpanzé Pan troglodytes Verus en Guinée**

#	Nom	Tableau 9.2. Lieux Latitude Longitude	Date	Source
1	Kegna Oula	11°24'N 11°33'O	1996	Ham (1998)
2	Fogo	11°20'N 11°50'O	1996	Ham (1998)
3	Noussi	11°15'N 12°08'O	1996	Ham (1998)
4	Tiankoye	11°46'N 12°39'O	1996	Ham (1998);Carter (2000)
5	Gueme	11°45'N 12°43'O	1996	Ham (1998);Carter (2000)
6	Fello Sita	11°38'N 12°36'O	1996	Ham (1998)
7	Fello Digue	11°44'N 13°07'O	1996	Ham (1998)
8	Bannekota	10°05'N 11°50'O	1996	Ham (1998)
9	Fodea	10°09'N 11°52'O	1996	Ham (1998)
10	Bagata	10°40'N 11°40'O	1996	Ham (1998)
11	Simbakonian	10°36'N 11°36'O	1996	Ham (1998)
12	Fetoual	10°31'N 12°08'O	1996	Ham (1998)
13	Windeyetti	10°34'N 12°05'O	1996	Ham (1998)
14	Sérékoro	10°22'N 10°21'O	1996	Ham (1998)
15	Sérékoro	10°17'N 10°28'O	1996	Ham (1998)
16	Kobikoro	9°13'N 10°32'O	1996	Ham (1998)
17	Chute de Sala	11°17'N 12°31'O	1996	Ham (1998)
18	Roumirgo	11°12'N 12°18'O	1996	Ham (1998)
19	Donghi	11°32'N 12°13'O	1996	Ham (1998)

20	Fello Horeséré	11°23'N 12°12'O	1996	Ham (1998)
21	Kourou	10°50'N 12°00'O	1996	Ham (1998)
22	Fougoumba	10°52'N 12°06'O	1996	Ham (1998)
23	Koba	10°33'N 12°23'O	1996	Ham (1998)
24	Soindé	10°54'N 12°50'O	1996	Ham (1998)
25	Mt.Demoukolina	10°36'N 12°47'O	1996	Ham (1998)
26	Dikourou	10°36'N 12°26'O	1996	Ham (1998)
27	Massi	11°55'N 12°26'O	1996	Ham (1998)
28	Horé Fello	11°07'N 12°55'O	1996	Ham (1998)
29	Nyongongie	12°02'N 12°28'O	1996	Ham (1998)
30	Bagata	12°17'N 11°47'O	1996	Ham (1998)
31	Kondiéya	11°12'N 11°42'O	1996	Ham (1998)
32	Sinnthiourou	11°42'N 12°42'O	1996	Ham (1998)
33	Fello Kolon	12°07'N 13°05'O	1996	Ham (1998)
34	NDama Hindé	12°05'N 13°07'O	1996	Ham (1998)
35	Ndama	12°15'N 13°10'O	1996	Ham (1998)
36	Sébétééré	11°42'N 12°51'O	1996	Ham (1998)
37	Kankirabou	10°56'N 10°58'O	1996	Ham (1998)
38	Fadia	11°07'N 10°56'O	1996	Ham (1998)
39	Santanfara	11°18'N 11°11'O	1996	Ham (1998)
40	Kambo	10°10'N 13°25'O	1996	Ham (1998)
41	Wamifily	9°04'N 12°59'O	1996	Ham (1998)
42	Tabekouré	9°33'N 12°49'O	1996	Ham (1998)
43	Hamadia	10°15'N 12°55'O	1996	Ham (1998)
44	Mamou	9°52'N 12°38'O	1996	Ham (1998)
45	Gbélima	9°54'N 12°39'O	1996	Ham (1998)
46	Nongoya	9°55'N 10°09'O	1996	Ham (1998)
47	Doukiré	11°09'N 13°29'O	1997	Ham (1998)
48	Daramangaki	10°55'N 13°35'O	1997	Ham (1998)
49	Konsotami	10°49'N 13°49'O	1997	Ham (1998)
50	Sanankoro	9°27'N 10°18'O	1997	Ham (1998)
51	Kessedou	8°30'N 10°30'O	1997	Ham (1998)
52	Soundedou	8°15'N 9°24'O	1997	Ham (1998)
53	Farafina	9°04'N 8°59'O	1997	Ham (1998)
54	Yosso	7°31'N 8°52'O	1997	Ham (1998); Matsuzawa et al. (1999); Humle et Matsuzawa (2001)
55	Forêt Classée de Diécké	7°30'N 8°50'O	1997	Ham (1998)
56	Alaminata	8°12'N 8°40'O	1997	Ham (1998)
57	Bossou	7°36'N 8°31'O	1976 Present	<a href="http://WWW.pri.kyoto-u.ac.jp/chimp/index.html">http://WWW.pri.kyoto-u.ac.jp/chimp/index.html</a>
58	Gambadougou	8°05'N 8°21'O	1997	Ham (1998)
59	Ouré Kaba	10°10'N 11°50'O	1997	Ham (1998)
60	Barakhaya	10°13'N 13°45'O	1997	Ham (1998)
61	Tagbé	10°30'N 14°08'O	1997	Ham (1998)
62	Siria	10°50'N 14°05'O	1997	Ham (1998)
63	Wassadou	11°05'N 14°45'O	1997	Ham (1998)
64	Koumbia	11°30'N 13°30'O	1997	Ham (1998)
65	Moyerai	11°50'N 13°40'O	1997	Ham (1998)
66	Kounsite	11°45'N 13°05'O	1997	Ham (1998)
67	Koulako	10°45'N 11°33'O	1997	Ham (1998)
68	Fidako	12°05'N 9°10'O	1997	Ham (1998)
69	Koulako	10°40'N 11°35'O	1997	Ham (1998)
70	Kouramoké	10°30'N 12°05'O	1997	Ham (1998)
71	Ley Fello Madina	11°52'N 11°38'O	1997	Ham (1998)
72	Forêt Classée de Bakoun	11°47'N 11°09'O	2001, 2002	Catterson <i>et al.</i> (2001) ; Martinez et Granier (2002)
73	Forêt Classée de Souti Yanfou	Aprox. 10°10'N 12°30'O	2001	Catterson <i>et al.</i> (2001)
74	Seringbara	7°39'N 8°25'O	1999	Shimada (2000) ; Humle et Matsuzawa (2001)
75	Centre Koya	11°55'N 11°53'O	2001	Martinez et Granier (2002)
76	Amana	Approx. 10°30'N 10°10'O	2001	Fleury-Brugière et Brugière (2002)
77	Kouya	Approx. 10°00'N 10°00'O	2001	Fleury-Brugière et Brugière (2002)
78	Foulaya	11°21'N 11°57'O	2002	Granier et Martinez (2002)

79	Fafaya centre	11°49'N 11°39'O	2002	Granier et Martinez (2002)
80	Fello Koundoua	11°49'N 11°22'O	2002	Granier et Martinez (2002)
81	Kouratongo	11°37'N 11°17'O	2002	Granier et Martinez (2002)
82	Kollé	11°47'N 10°13'O	2002	Granier et Martinez (2002)
83	Ganiakaly	11°32'N 10°59'O	2002	Granier et Martinez (2002)
84	Siguirini	11°45'N 10°05'O	2002	Granier et Martinez (2002)
85	Gouéla	7°37'N 8°23'O	1999	Sugiyama (1995a) ; Shimada (2000) Matsuzawa et al. (1999) ; Humle et Matsuzawa (2001)
86	Nonah	7°34'N 9°01'O	2000	Matsuzawa (2001)
87	Marwata	11°45'N 11°41'O	2002	Granier et Martinez (2002)
88	Ley Fello	11°49'N 11°34'O	2002	Granier et Martinez (2002)
89	Kouroufegné	11°53'N 11°37'O	2002	Granier et Martinez (2002)
90	Nibourassi	11°54'N 11°22'O	2002	Granier et Martinez (2002)
91	Dabatou	11°47'N 10°40'O	2002	Granier et Martinez (2002)
92	Boussoura	11°42'N 11°55'O	2002	Granier et Martinez (2002)
93	Forêt Classée de Boula et Dokoro	11°29'N 11°14'O	2002	Granier et Martinez (2002)
94	Forêt Classée de Gombo	11°42'N 11°05'O	2002	Granier et Martinez (2002)
95	Sandinkourou	11°48'N 09°31'O	2002	Granier et Martinez (2002)
96	Bhoundou demou	10°51'N 12°39'O	2000	Carter (2000)

#### **4-2-3- Forêt de Diécké**

Ham a observé 14 nids dans la forêt de Diécké sur un transect de 5 km, ce qui permet une extrapolation pour déterminer la densité globale. Cependant, des inventaires détaillés sont nécessaires.

#### **4-2-4- Parc National du Haut Niger**

En Haute Guinée, Marie-Claire Fleury-Brugière et David Brugière ont estimé le nombre de chimpanzés dans le Parc du haut Niger en utilisant 11 blocs de recensement placés au hasard dans la forêt de Mafou (le premier noyau du parc), et un bloc dans la zone tampon du parc près d'un petit village. Chaque bloc était composé de deux à quatre transects.

Les distances recensées par bloc varient entre 4,95-11,7 km (moyenne=9,5 ± 2,0 km), et la distance totale recensée était de 114 km. Dans la forêt de Mafou, 823 nids au total ont été observés sur les 114Km de transects. La densité moyenne des nids a été estimée à 188,4 nids/Km<sup>2</sup>, allant de 0 à 575,8 nids par Km<sup>2</sup> selon les blocs de recensement.

Sur la base d'un taux de détérioration des nids de 300 jours et en supposant que 20% des nids étaient des nids de jour, ce chiffre implique une densité moyenne de chimpanzés de 0,50 adultes par Km<sup>2</sup> (avec 95% d'intervalle de confiance : 0,29-0,87) et une population totale d'environ 260 chimpanzés adultes dans la forêt de Mafou.

En supposant que la densité soit similaire dans la forêt de Kouya (674Km<sup>2</sup>), les deux noyaux du Parc national du Haut Niger pourraient abriter une population de 600 à 650 chimpanzés adultes. Des observations informelles dans la forêt de Kouya laissent penser que la densité de chimpanzés dans cette forêt pourrait être supérieure à celle de la forêt de Mafou. Le fait que la forêt sèche soit un type de végétation plus commun à Kouya qu'à Mafou pourrait constituer une explication.

#### **4-2-5- Forêt Classée de Nialama**

Un recensement de 1998 à la suite du Projet de Conservation des Chimpanzés habitent dans cette forêt. Trois de ces groupes vivent de manière permanente dans leurs blocs respectifs. La population totale de ces quatre groupes sociaux est de 83 individus. Au moins quatre autres populations de Chimpanzés vivraient dans des zones périphériques de l'aire d'étude de la Forêt Classée de Nialama (Carter 2000).

#### **4-2-6- Forêt Classée de Bakun**

Une étude de suivi des chimpanzés commencée dans la Forêt Classée de Bakun en avril 2001. Des transects ont été placés le long des cours d'eau bordés par des galeries, habitat crucial pour les chimpanzés. Les résultats préliminaires font état d'au moins neuf groupes sociaux de chimpanzés résidents dans cette forêt classée. Le plus grand nombre de chimpanzés observés en une seule journée depuis le début de l'étude était de 167 mais ce chiffre n'est pas définitif.

### **V- MENACES SUR LES CHIMPANZES**

#### **5-1- La Destruction de l'Habitat**

La perte d'habitat est l'un des plus importants facteurs affectant la survie des chimpanzés en Guinée. La destruction de l'habitat occasionne la fragmentation des blocs forestiers et isole les populations. Cet isolement ne menace pas seulement leur pool génétique à long-terme mais affecte également la structure sociale immédiate et les interactions au sein des groupes.

La création de corridors forestiers entre les habitats des chimpanzés est ainsi recommandée dans la mesure du possible. Ces corridors peuvent suivre le cours des rivières, ce qui contribuerait également à protéger les sources d'eau de l'érosion.

Bossou constitue un exemple intéressant de chimpanzés vivant dans une parcelle de forêt isolée. Des champs cultivés sont éparpillés autour du territoire du groupe de Bossou et la plus proche communauté de chimpanzés se trouve à 6Km. On pense cependant que les individus ont quand même émigré de Bossou (Sugiyama *et al.* 1993b), ce qui montre que les chimpanzés trouvent les moyens de changer de groupe même en cas d'isolement extrême.

Cependant, aucune immigration vers la communauté de Bossou n'a été enregistrée depuis 1982 (Sugiyama 1999). La population semble néanmoins être en bonne santé depuis le début des études. L'isolement des communautés ne constituerait pas ainsi le souci majeur immédiat pour la conservation des chimpanzés, mais il doit être pris en compte pour assurer la viabilité à long terme des populations.

#### **5-2- La Chasse**

La chasse est également un facteur important de menace sur la distribution et l'abondance de chimpanzés en Guinée. Les questionnaires (Ham 1998) ont montré que les chimpanzés ne sont chassés que dans 25% des sous-provinces de la Guinée. Analysé régionalement, le niveau de chasse le plus important est en Guinée Forestière (Seules 24% des sous-provinces ne chassent jamais les chimpanzés) et il est le plus faible dans le Fouta Djallon (64% des sous-provinces ne chassent jamais les chimpanzés).

Les chimpanzés sont chassés parce qu'ils détruisent les récoltes comme les oranges, les bananes et le maïs mais cette raison ne semble pas constituer la cause principale de leur chasse. Les chasseurs indiquent une fréquence croissante de pillages de récoltes par les chimpanzés pendant la période de rareté des fruits.

Cette situation proviendrait peut-être du rétrécissement de l'habitat, forçant les chimpanzés à compléter leur alimentation avec de la nourriture cultivée ou des interactions forcées entre les chimpanzés et les hommes dus à l'empiètement sur les habitats des chimpanzés.

Les chimpanzés sont principalement chassés pour leur viande. Les questionnaires réalisés par Ham (1998) indiquent une consommation de leur viande dans seulement 24% des sous-provinces. Sur le plan régional, la viande de chimpanzés est consommée dans 6% des sous-provinces du Fouta Djallon, 47% de celles de la Guinée Forestière, 46% de celles de la Guinée Maritime et 29% des sous-provinces de la Haute Guinée.

La majorité des habitants du Fouta Djallon est de confession musulmane et l'Islam interdit la consommation de viande de primates et de porc, ce qui explique le faible niveau de consommation de viande de chimpanzés dans cette région. En Guinée Forestière, la religion chrétienne est plus répandue et n'interdit pas de manger les chimpanzés.

Outre les tabous religieux, des tabous traditionnels et culturels prévalent également parmi nombre d'habitants du Fouta Djallon et interdisent la consommation de viande de chimpanzés. Il y a de nombreuses légendes sur les chimpanzés et leur liens de rareté avec les hommes, et il est dit que quiconque est capable de tuer et de manger un chimpanzé peut également agir de même avec un être humain.

Une telle totémisation du chimpanzé est caractéristique également de certains groupes ethniques dans d'autres régions de la Guinée, comme les Manon en Guinée Forestière. Bossou constitue un exemple rare d'un site où les chimpanzés sauvages et les habitants vivent côte à côte et partagent les ressources d'une même forêt.

Les traditions changent rapidement malgré l'existence de tabous religieux et locaux contre la consommation de viande de chimpanzés. Malheureusement, les règles et les lois sur la chasse ne sont que rarement transmises aux jeunes générations et les valeurs traditionnelles se perdent. Bien que le niveau de chasse soit faible dans le Fouta Djallon, les habitants des zones voisines, où la demande pour la viande de chimpanzés existe, gagnent du terrain.

Des rapports font état de la vente de viande de chimpanzés par des chasseurs à des camions venant de la Guinée Forestière à Dinguiraye et Mamou. Les chimpanzés se reproduisent lentement l'intervalle entre les naissances va de 4,4 ans à Bossou (Sugiyama 1989) à 6,0 ans à Mahale (Nishida *et al.* 1990)- même un faible niveau de chasse pourrait donc avoir un effet catastrophique sur leur nombre.

### **5-3- Le commerce de jeunes chimpanzés**

Le commerce d'animaux de compagnie est un sérieux problème en Guinée et constitue une menace importante sur les chimpanzés sauvages. Le gouvernement de la Guinée cherche désespérément une solution pour les chimpanzés actuellement gardés dans un orphelinat sanctuaire dans le Parc National du Haut Niger (voir Carte 2003b, Chapitre 22 pour plus de détails).

Les chimpanzés ont été capturés dans le passé pour la recherche médicale. A cause de la lenteur de leur reproduction, ces captures passées affectent peut-être encore la distribution et l'abondance actuelle des chimpanzés l'Institut Pasteur, établie en 1923, est toujours un centre de recherche médicale. Il n'y a actuellement plus de chimpanzés à l'institut (les derniers ne sont cependant partis qu'il y a quelques années) mais le grand nombre de cages prouvent que de nombreux animaux y ont été détenus dans le passé.

Outre la capture pour la recherche médicale, plusieurs chimpanzés ont été capturés et vendus à travers l'institut et expédiés dans d'autres pays à partir du port de Conakry. On pense que 3 000 à 4 000 femelles ont été tuées pour la capture de leurs bébés (Kortlandt 1965). Les chimpanzés sont très prisés pour la recherche médicale, notamment pour la recherche sur l'hépatite, le VIH et le virus Ebola.

## **VI- SITES PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES**

### **6-1- Bossou, Réserve de la Biosphère des Monts Nimba**

Le village de Bossou se trouve à une altitude de 550m au dessus du niveau de la mer. Il est entouré de petites collines de 70 à 150m de hauteur avec une couverture de forêts primaires et

secondaires (Sugiyama et Koman 1979a). La forêt autour du village de Bossou constitue le noyau de l'habitat de la communauté des chimpanzés de Bossou.

Le territoire des chimpanzés de Bossou est dominé par une forêt secondaire et des broussailles, et la forêt primaire ne couvre qu'une surface d'environ 1Km<sup>2</sup>. Il est également entouré de savanes parsemées de forêts galeries occasionnelles connectées à des petites forêts adjacentes. Les Monts Nimba se trouvent au-delà de ces forêts du côté sud-est.

La communauté de chimpanzés de la forêt autour du village de Bossou a été habituée aux observateurs sans recours à des suppléments nutritifs depuis 1976. La distance d'observation varie actuellement entre 5 et 20 mètres et tous les membres de cette communauté peuvent être individuellement identifiés.

Plusieurs facteurs font de Bossou un site prioritaire pour la conservation. Premièrement, ce site est unique sur le plan de la science et de la conservation. La recherche en cours, pour la compréhension des capacités cognitives sociales ou techniques des chimpanzés et de leur culture, ne peut que valoriser cette espèce pour la conservation.

Dans le contexte d'une déforestation récente de l'habitat des chimpanzés, avec l'afflux de réfugiés libériens dans cette région depuis 1990, la recherche permanente sur ce site a permis de voir comment les chimpanzés réagissent face à la destruction et à la diminution de leur habitat et comment l'environnement se reconstitue après ces perturbations.

Ce site représente également une opportunité unique pour évaluer les difficultés de gestion dans d'autres régions où les chimpanzés et les hommes cohabitent et partagent des ressources. Bossou est un microcosme permettant d'évaluer avec précision l'influence de la déforestation sur le comportement territorial, social et alimentaire des chimpanzés, y compris leur dépendance sur le pillage des récoltes. Ces études pourraient aider à formuler des recommandations pour la conservation de communautés de chimpanzés sur d'autres sites.

L'Institut de Recherche Environnementale de Bossou a été créé en octobre 2001, in résultat de 25 ans de collaboration entre le gouvernement guinéen et des chercheurs japonais. L'Institut pourrait devenir un centre de formation précieux pour les étudiants et les responsables de parcs guinéens. Deuxièmement, le chimpanzé est un totem pour l'ethnie Manon et la conservation de l'espèce à une importance culturelle intrinsèque dans cette région de la Guinée.

Troisièmement, Bossou a une grande valeur comme site phare pour l'éducation environnementale et la sensibilisation du public. Enfin, Bossou a un fort potentiel comme site d'un écotourisme limité, et pourrait ainsi contribuer à apporter des bénéfices économiques pour les communautés locales.

Malgré son isolement, la communauté de chimpanzés de Bossou est restée stable en taille depuis 1976. Un projet a été néanmoins mis en œuvre depuis 1997 pour créer un corridor naturel ou « un passage vert » de Bossou aux Monts Nimba afin d'assurer la survie à long-terme des chimpanzés de Bossou (Hirata *et al.* 1998a).

Ce projet consiste à planter des arbres tous les 5 mètres le long d'une portion de savane de 300 mètres de large et de 4Km de long, allant de la limite de Bossou aux contreforts des Monts Nimba près de Seringbara.

L'objectif ultime de ce projet est de faciliter l'échange potentiel d'individus entre la communauté de chimpanzés de Bossou et les communautés des Monts Nimba. Ce projet a malheureusement été interrompu lors des graves conflits frontaliers entre la Sierra Leone, le Liberia et la Guinée d'octobre 2000 à mai 2001. Il a repris et est toujours en cours.

Une forêt de *Harungana* et de *Uapaca* apparaît à la suite des efforts réalisés depuis 1997 et certains arbres mesurent déjà 4 mètres. De telles initiatives pourraient être lancées dans d'autres régions où les chimpanzés sont actuellement isolés et où la création d'un corridor forestier pourrait augmenter la viabilité à long-terme de ces populations.

## **6-2- Seringbara, Biosphère des Monts Nimba et Site du Patrimoine Mondial**

Les Monts Nimba sont situés directement au sud-est de Bossou et forment une barrière naturelle entre la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Liberia. Le début de l'intérêt des scientifiques pour les Monts Nimba date de la fin des années 1930 et ils ont attiré des géographes, des géologues, des pédologues, des botanistes, des Zoologistes et d'autres spécialistes (Kortlandt 1986).

En Guinée et en Côte d'Ivoire, les Monts Nimba sont classés comme « Réserve Naturelle Intégrale du Mont Nimba », et comme une « Réserve de la Biosphère » et un « Site du Patrimoine Mondial » UNESCO 1998). La réserve s'étend sur 220Km<sup>2</sup> et le plus haut sommet est à 1 752m.

La Réserve de la Biosphère des Monts Nimba (145 200ha) correspond à la partie guinéenne du bassin de Cavally. Elle comprend une zone de transition (88 280 ha), une zone tampon (35 140ha) et un ensemble de trois zones essentielles : l'écosystème de Bossou (320ha), l'écosystème de Déré (8 920ha) et une section de la chaîne de Nimba qui constitue le Site du Patrimoine Mondial (12 540ha) et qui se situe à la jonction des trois pays : la Côte d'Ivoire, le Liberia et la Guinée.

Les Monts Nimba sont caractérisés par une forêt humide à feuilles persistantes à moyenne altitude (Guillaumet et Adjanooun 1971). La partie au-dessous de 800m est entièrement couverte de forêt primaire tropicale. A une altitude supérieure à 800m, la montagne est plus abrupte et la végétation est composée de forêts de montagnes et de parcelles de végétation herbeuse terrestre et de zones herbeuses de haute altitude.

Le village de Seringbara, près du site de recherche établi en 1999 par Matsuzawa et son équipe, est situé au pied des Monts Nimba à seulement 6 Km du sud-est de Bossou. Seringbara est une sous-province de bossou et les activités potentielles de l'Institut de recherche Environnementale de Bossou s'étendent jusqu'à la zone de Seringbara.

La chasse et le braconnage sont assez rares dans cette région, mais la pression de la chasse semble être plus importante dans les régions de Gbakoré et Gbakoré et Gouéla des Monts Nimba. Les chimpanzés ne sont heureusement pas des proies.

Des rapports récents font état de l'utilisation des aires de savane pour faire paître le bétail sur les flancs de montagne à l'intérieur de la réserve (Fujita, comm, pers). L'élevage est une activité assez récente dans cette région mais semble déjà constituer une source de conflit entre des fermiers et des éleveurs dans certaines zones lorsque le bétail laissé libre piétine les cultures.

Les Monts Nimba subissent également la pression d'une activité minière potentielle pour le minerai de fer dans la partie nord, près de la frontière avec la Côte d'Ivoire. L'activité minière aurait des conséquences dramatiques pour l'environnement et les chimpanzés de cette région.

L'afflux humain créé par cette activité entraînerait plus de cultures, avec une réduction du temps de jachère et une augmentation de la déforestation et de l'empiètement sur l'habitat sur les flancs de montagnes. Ce phénomène est déjà en cours mais à petite échelle.

L'activité minière entraînerait certainement l'érosion, la pollution de l'eau et la détérioration des productions de cultures rizicoles irriguées. La région composée de Bossou et des Monts Nimba, c'est-à-dire la Réserve de la Biosphère des Monts Nimba, abrite plusieurs espèces endémiques de flore et de faune et à une grande importance dans le contexte global de la diversité biologique de la Guinée. Les projets de développement dans cette région doivent prendre en compte l'équilibre délicat entre l'environnement et la croissance économique.

### **6.3 La Réserve de Biosphère de Ziama**

La réserve de la Biosphère de Ziama est la plus grande forêt classée de la Guinée avec une superficie de 1123 km<sup>2</sup>. Elle est certainement la zone avec la plus grande couverture continue de forêt pluviale tropicale dans le pays. Malgré le problème énorme des réfugiés en Guinée forestière, la végétation de ces forêts a tété peu perturbée.

Le niveau de biodiversité est très élevé et les rapports indiquent la présence de plusieurs espèces rares et menacées comme le cercopithèque Diane *Cercopithecus diana*, le colobe bai *Procolobus badius*, le colobe olive *Procolobus verus* et l'éléphant d'Afrique *Loxodonta africana*. D'autres espèces plus rares ailleurs en Guinée vivent ici. Comme le bongo *Tragelaphus euryceros* et le céphalophe rayé *Cephalophus zebra*.

Lors d'une visite de la forêt de Ziama en février 1997, Ham (1998) a observé 12 nids de chimpanzés dans une des zones les plus reculées. Le suivi des chimpanzés dans cette région serait compliqué par la nature montagneuse du terrain et par la difficulté à approcher les chimpanzés en raison de la pression de la chasse.

La chasse constitue certainement la plus grande menace dans cette forêt, ce qui rend nécessaire des activités d'éducation et de sensibilisation auprès des communautés voisines et amélioration de l'application de la loi.

### **6.4 La Forêt Classée de Diécké**

La forêt classée de Diécké couvre une superficie de 700 km<sup>2</sup> et s'étend sur environ 35 km du nord au sud et sur 35 km d'est en ouest. Elle fait partie des derniers blocs de forêt pluviale tropicale de la Guinée.

Comme Ziama, Diécké est une des zones les plus importantes pour la diversité en mammifères en Guinée. Les éléphants ne sont pas présents ici, mais on y trouve l'hippopotame nain *Hexaprotodon liberiensis*, endémique à l'Afrique de l'Ouest et une des espèces de grands mammifères les plus menacées.

Le niveau de pression de la chasse est relativement élevé dans la forêt de Diécké. D'après le Centre Forestier de n'Zérékoré, en charge de la réserve, trois chimpanzés adultes ont été tués en 2001, le dernier en juillet 2001, dans la zone de Yossono à l'est de la réserve. La pression de la chasse est également importante à Nonah à l'ouest. Le suivi des activités de la chasse sur toute la région est difficile compte tenu de la taille de la forêt et du nombre limité d'agents forestiers.

Les habitants locaux disent que beaucoup de chasseurs étrangers à la région viennent dans la réserve, installent des camps au plus profond de la forêt et passent plusieurs jours à chasser de manière indiscriminée avant de retourner chez eux pour fournir les marchés de viande de brousse des grandes villes, comme N'Zérékoré.

La présence constante d'un surveillant pour la chasse à l'intérieur de la forêt classée serait un excellent moyen de prévention contre le braconnage.

Il est prouvé que les chimpanzés pratiquent le cassage des noix dans la forêt classée de Diécké. Le site est donc important pour des études futures sur la culture des chimpanzés (Ham 1998 ; Matsuzawa et al. 1999).

### **6.5 Parc National du Haut Niger**

Le Parc National du Haut Niger doit être considéré comme une zone d'importance nationale pour la conservation des chimpanzés en Guinée et peut-être en Afrique de l'Ouest. La zone a le statut de parc national et les deux noyaux du parc (les forêts de Mafou et Kouya) sont bien protégées et ne subissent pas de perturbation humaine.

La superficie du parc est importante (zones centrales = 1 200Km<sup>2</sup> ; zone tampon = environ 8 500Km<sup>2</sup>), et la densité de chimpanzés dans le parc est élevée (Fleury- Brugière et Brugière 2002).

Les actions prioritaires recommandées pour la recherche et la conservation du parc comprennent un recensement de la population de chimpanzés de la forêt de Kouya ainsi qu'une enquête sur la situation de la population de chimpanzés dans la zone tampon (les principales questions à examiner sont les suivantes : la distribution actuelle des chimpanzés dans ces zones est-elle continue ou fragmentée ? Quels sont les facteurs principaux déterminant la distribution actuelle ? Cette distribution a-t-elle changé sur les dix dernières années ?) Le développement des capacités locales pour le suivi de la population de chimpanzés constitue également une priorité.

### **6-6- La Forêt Classée de Fello Digué**

La Forêt Classée de Fello Digué couvre 29Km<sup>2</sup> et se trouve au cœur du Fouta Djallon. Elle est importante pour la conservation car les chimpanzés y sont déjà naturellement protégés. Dans cette région, ils ne sont pas chassés pour la consommation ou pour servir d'animaux de compagnie.

Cette forêt présente également un grand intérêt pour les efforts de conservation car elle est un des rares endroits avec la population réellement viable de chimpan (Ham 1998) a visité cette région en février 1996 et a observé plus de 50 nids.

L'action prioritaire principale serait l'amélioration de la connaissance sur la taille et la distribution de cette population de chimpanzés et les menaces sur sa survie afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour sa protection.

### **6-7- Les Forêts Classées de Balayan et Souroumba**

Les Forêts Classées de Balayan et Souroumba couvrent 245Km<sup>2</sup>. Ces sont des zones primordiales pour la conservation compte tenu de la densité élevée de chimpanzés et de leur importance pour les migrations de grands mammifères. Elles sont également importantes pour la conservation de l'eau car elles fournissent les ressources en eau douce pour la population croissante de Dabola dans la vallée.

Les chimpanzés sont naturellement protégés dans cette région à cause du relief et de l'absence de pression de la chasse. Cependant, les habitants commencent à avoir des problèmes avec les chimpanzés de cette région qu'ils accusent de d'attaquer aux veaux, chèvres et moutons et de piller les récoltes. Néanmoins, il y a largement de la place pour les chimpanzés, contrairement à d'autres endroits de coexistence avec le bétail (par exemple Koba).

Les populations locales de Dinguiraye ne veulent pas tuer les chimpanzés mais des personnes commencent à venir de la Guinée Forestière, offrant de l'argent pour les chimpanzés, une espèce déjà exterminée dans leurs propres provinces.

Cette région se trouve à la frontière des attitudes divergentes envers les chimpanzés et constitue une zone importante pour la conservation des chimpanzés afin d'empêcher le développement de la chasse dans le Fouta Djallon. Cette région est facilement accessible par la route nationale principale entre Mamou et Dinguiraye.

#### **6-8- La Forêt Classée de Sala**

La Forêt Classée de Sala est une petite forêt de 5,7Km<sup>2</sup> située dans une des régions les plus fortement peuplées de la Guinée. Cette forêt contient des chutes d'eau spectaculaires qui constituent une attraction touristique populaire. Les chutes se trouvent à seulement une heure de route de Labé. Une des villes principales de la Guinée.

La densité de chimpanzés est élevée dans cette région et on note la présence d'espèces intéressantes comme le colobe noir et blanc *Colobus polykomos*, le cercopithèque mone *Cercopithecus mona*, le babouin *Papio papio*, le patas *Erythrocebus patas*, le singe ver *Cercopithecus sabaes aethiops* et le mangabey fuligineux *Cercocebus atys atys*. Le développement de cette zone doit être attentivement examiné compte tenu de son importance pour la protection de la faune, de la flore et des ressources en eau.

La population humaine autour de cette zone ne chasse généralement pas les chimpanzés. Un nid a même été observé près d'une clôture du village, à 30 mètres seulement d'une habitation. Avec l'expansion du tourisme en Guinée, ce site serait certainement développé et un système doit être mis en place dès maintenant pour assurer la survie à long-terme des chimpanzés de cette région.

#### **6-9- La Forêt Classée de Nialama**

La Forêt Classée de Nialama, d'une superficie de 99Km<sup>2</sup>, est située dans la sous-province de Linsan-Saran. En 1998, le Projet de Conservation des Chimpanzés a mis en œuvre une activité de formation de chasseurs locaux pour la collecte sur une longue durée de données sur le nombre et les déplacements des chimpanzés de cette forêt.

La Forêt Chassée de Nialama est importante pour la conservation des chimpanzés car elle abrite au moins trois groupes résident de chimpanzés et constitue un habitat à temps partiel pour au moins quatre autres groupes de chimpanzés vivant dans les forêts voisines.

Les chimpanzés de la Forêts Chassée de Nialama bénéficient d'une forme de protection naturelle car les traditions et les croyances populaires du Fouta interdisent la chasse et la consommation des chimpanzés. Cependant, la destruction et l'altération de l'habitat constituent des menaces sur leur survie.

La Forêt Classée de Nialama était la première en Guinée à être placée sous co-gestion à cause d'une grande pression sur les terres pour les besoins agricoles. C'est également le premier site avec une composante de suivi de la chasse du Projet de Conservation des Chimpanzés en Guinée (Carter 2000), qui fait maintenant partie intégrale de l'activité de co-gestion forestière du United States Agency for International Développement Expanded Natural Resource Management Activity.

Depuis 1998, les chasseurs résidents collectent des données sur le nombre et le déplacement des chimpanzés et leur utilisation de la forêt, ainsi que sur l'identification de l'habitat et des corridors critiques de migration.

L'intégration des besoins des chimpanzés dans la co-gestion de la Forêt Classée de Nialama constitue un succès important, mais beaucoup reste à faire. Il faut faire plus d'efforts pour convaincre les communautés voisines de la nécessité de leur aide aux chimpanzés.

L'activité de co-gestion forestière constitue une précieuse base de travail et fournit une audience rurale déjà sensibilisée à l'idée d'une gestion durable des ressources naturelles afin de subvenir aux besoins de tout le monde.

L'étude de suivi commencée dans la forêt de Nialama a été étendue à la Forêts Classées de Bakun en 2001. Elle en est à ses premières étapes dans les Forêts Classées de Balayan Souroumba et Sincery Oursa à Dabola.

#### **6-10- Les Forêts Classées de Pinselli et Soyah**

La Forêt Classée de Pinselli était une réserve de faune ouverte à la chasse au grand gibier dans les années 1930. Une grande partie de la faune a été ainsi exterminée et la pression est toujours forte sur la population survivante. Ce pendant, la densité de chimpanzés est élevée.

En février 1996, des densités élevées ont été notées dans les deux Forêts Classées de Pinselli (13 000ha) et Soyah (8 400ha) : 37 nids et 25 nids ont été respectivement trouvés sur deux transects de 5Km tracés au hasard dans cette zone (Ham 1998).

La Forêt Classée de Soyah, très proche de Pinselli, abrite également des chimpanzés. Il faudrait examiner la possibilité de réunir ces deux zones en une seule aire protégée plus vaste. La zone de Soyah a une des densités de population humaine les plus faibles de la Guinée (8 habitants au Km<sup>2</sup>).

Le village de Ouré Kaba est important mais plusieurs villages voisins sont isolés. Les effets de la destruction de l'habitat sont comparativement moins importants que dans d'autres régions de la Guinée. Des efforts pour la sensibilisation publique dans les villages pourraient être bénéfiques pour le contrôle du braconnage.

### **VII- ACTIONS PRIORITAIRES POUR LA CONSERVATION DES CHIMPANZES**

#### **7-1- Réaliser des inventaires et le suivi des populations de chimpanzés**

Les questionnaires ont indiqué 606 endroits possibles de présence de chimpanzés en Guinée (Ham 1998). Un nombre plus important de ces sites potentiels doit être visité afin d'élaborer un plan d'action plus complet et plus détaillé pour les chimpanzés de la Guinée.

Des données supplémentaires sur leur présence dans ces 606 endroits mentionnés par le chef de cantonnement fourniraient une connaissance plus approfondie sur leur distribution. Des visites de ces sites pourraient être planifiées avec l'objectif de confirmer la présence de chimpanzés. L'information pourrai également être indirectement collectée lors de séjours sur sites quel que soit leur objet.

Dans plusieurs régions de la Guinée existent des « groupements de chasseurs » dont la structure et la hiérarchie sont souvent complexes. La création ou le renforcement des « groupements des chasseurs » pour assurer le suivi des populations locales de chimpanzés et pour empêcher la chasse permettrait de partager les responsabilités pour la conservation des chimpanzés, d'autant plus que la Direction Nationale des Eaux et Forêts manque de ressources pour les déplacements et la surveillance.

#### **7-2- Obtenir plus d'information sur le commerce de la viande de brousse**

D'après des indications pour la plupart circonstancielles, la viande de chimpanzés et d'autres espèces menacées est prélevée du Fouta Djallon et transportée en Guinée Forestière pour la vente.

Une étude systématique et complète est nécessaire et urgente afin d'identifier les zones cibles pour la chasse, les moyens de transport de la viande et l'identité des acheteurs (voir Ziegler

1996). Cette étude donnerait les informations nécessaires à une mise en œuvre d'actions concrètes pour faire face à ce problème.

### **7-3- Augmenter le nombre d'aires protégées**

Le réseau d'aires protégées pour la conservation de la biodiversité (IUCN Catégories I-IV) est peu développé. Cette situation pourrait s'améliorer avec le lancement de la deuxième phase du Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Bassins du Niger et de la Gambie, financé par l'Union Européenne.

Une composante de ce programme vise la création et la gestion d'un réseau d'aires protégées nationales et transfrontalières. Quatre sites ont été sélectionnés : les Parcs Nationaux de Niokolo-Koba/Badia (Sénégal/Guinée), le Parc National du Haut Niger (Guinée), l'aire protégée proposée de Bafing/Faleme (Mali/Guinée) et l'aire protégée proposée de Québo/Débis (Guinée-Bissau/Guinée).

Ce réseau est d'une grande importance pour la conservation des chimpanzés (et des autres espèces de grands mammifères) car toutes ces zones, y compris celle proposées, sont de grande taille (> 1 000Km<sup>2</sup>) et abritent des populations de chimpanzés sauvages.

Ces derniers doivent être entièrement pris en compte dans la planification et la mise en œuvre du Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Bassins du Niger et de la Gambie.

### **7-4- Eduquer et sensibiliser**

Certaines menaces sur les chimpanzés en Guinée sont les résultats d'un manque d'information et de sensibilisation. Des programmes ciblés de sensibilisation et d'éducation avec l'utilisation de posters, d'affiches et de programmes de radio et de télévision pourrait largement aider à éviter de tuer inutilement les chimpanzés. La musique et la danse jouent un rôle important dans la culture guinéenne et des chansons sur les chimpanzés écrites par des artistes en plusieurs langues pourraient aider à propager l'information.

La capture de bébés chimpanzés pour la vente (et parfois le massacre des mères) constitue une des principales menaces pour les chimpanzés. Ces bébés sont souvent vendus à des expatriés qui ne savent pas que l'espèce est protégée et qui ne se rendent pas compte que l'achat ne fait qu'encourager ce commerce.

Il serait utile de savoir où les chimpanzés orphelins sont emmenés. Les études ont également montré que l'armée constitue un des groupes achetant le plus souvent des chimpanzés comme animaux de compagnie. Les mêmes posters, brochures et autocollants doivent être distribués au sein de l'armée. Il serait également utile d'organiser pour les militaires un atelier spécifique d'information sur les chimpanzés et les autres espèces menacées.

L'éducation des enfants dès le plus jeune âge sur les espèces en danger de leur pays est également importante. Des livres pour enfants avec des illustrations culturellement adéquates pourraient donner des informations sur les chimpanzés et expliquer pourquoi il est important de les protéger.

Il faut visiter en personne les ambassades et les sièges des projets pour aider à la sensibilisation. Les organisations non gouvernementales ont souvent leur propre réseau d'information ou même des bulletins d'information qui peuvent être mises à contribution.

Des conférences pourraient être organisées à la Direction Nationale des Eaux et Forêts, dans les universités et les centres culturels. Plusieurs initiatives de sensibilisation ont déjà eu lieu en

Guinée. L'harmonisation de ces efforts et la collaboration permettraient parler d'une voix plus forte et plus unie des actions prioritaires de conservation.

**7-5- Initier le contact avec le secteur du développement et l'industrie de l'extraction**

Avec l'essor des activités de développement en Guinée, de plus en plus de compagnies étrangères s'intéresseront à l'exploitation des ressources naturelles du pays. Plusieurs de ces projets, comme les activités minières ou l'exploitation forestière, empièteront sur l'habitat résiduel des chimpanzés.

Le gouvernement guinéen doit exiger une évaluation de l'impact de toute nouvelle activité sur l'habitat du chimpanzé et des directives doivent être fournies pour atténuer l'impact de ces activités sur les populations.

**DEUXIEME PARTIE**

**PLAN D'ACTION NATIONAL DE CONSERVATION  
DES CHIMPANZES EN GUINEE**

## **A/ PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE**

Ce plan d'action a commencé par la mise en commun des éléments qui permettent de mettre à jour l'information sur la situation des chimpanzés en Afrique de l'Ouest et sur les menaces qui pèsent sur eux.

Ces éléments ont été présentés aux ateliers de Conakry (septembre 2002) et les 12 et 13 septembre 2002, à Abidjan en Côte d'Ivoire avec 72 participants provenant de 9 pays dont le Sénégal, le Mali, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria.

Un atelier national de validation de la stratégie nationale dérivant de la stratégie sous régionale s'est tenu du 28 au 29 octobre à l'Hotel Camayenne à Conakry.

La méthodologie adoptée par cet atelier a été l'exposé du consultant Monsieur Ian, de procéder à la lecture minutieuse du document présenté et la constitution de groupes thématiques de travail suivants :

- 1- Cadre institutionnel et réglementaire ;
- 2- Menaces et mesures de protection des chimpanzés ;
- 3- Recherche, formation, information et sensibilisation ;
- 4- Actions prioritaires et financements.

Les résultats des travaux des différents groupes sont rapportés ci-dessous

### **Thème I: Cadre Institutionnel et réglementaire**

#### **a-) Cadre Institutionnel**

La conservation des Chimpanzés relève de la compétence du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Eaux et Forêts à travers la Direction Nationale des Eaux et Forêts. La mission de la DNEF s'étend sur l'ensemble du territoire national, de la préfecture jusqu'aux districts (en passant par les Sous- Préfectures).

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts, dans sa mission, collabore étroitement avec des partenaires nationaux et internationaux concernés directement ou indirectement par la Conservation des Chimpanzés, à savoir :

- le Ministère de l'Environnement ;
- le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- le Ministère du Plan ;
- le Ministère du Transport ;
- le Ministère de la Sécurité ;
- le Ministère de la Défense Nationale ;
- le Ministère de l'Information ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- le Ministère du Tourisme et Hôtellerie ;
- les Institutions bilatérales et multilatérales ;
- les ONGs Nationales et Internationales ;
- la Société Civile ;
- les Populations locales ;

## **b-) Cadre Législatif et Réglementaire**

La Guinée est dotée d'une Politique Nationale Forestière qui régie les activités dans le secteur forestier. Elle comporte deux (2) codes : le code forestier qui réglemente les activités de gestion forestière et le code de protection de la faune sauvage et de réglementation de la chasse. Ces deux lois constituent la base essentielle de gestion des ressources forestières et fauniques. En plus de ces deux (2) codes, il faut signaler l'existence d'autres codes tels que :

- le Code de l'Environnement ;
- le Code de l'Elevage ;
- le Code Pastoral ;
- le Code de l'Eau ;
- le Code Minier ;
- la Déclaration Foncière en Milieu Rural ;

Mais en dépit de l'existence de ces Loi, force est de constater que quelques insuffisances demeurent et limitent leur application dans certaines conditions particulières.

### **Constats**

- insuffisance des textes d'application permettant l'application des codes dans des situations particulières ;
- faible diffusion des textes législatifs et réglementaires au niveau des utilisateurs ;
- manque d'harmonisation des textes existants ;
- manque de rigueur dans l'application des textes législatifs et réglementaires notamment pour le respect des pénalités infligées aux délinquants ;
- absence d'une politique de gestion commune des ressources naturelles entre les Etats qui ont en partage ces animaux ;
- faible capacité de l'administration forestière quant à la mise en place d'un mécanisme adéquat de conservation des chimpanzés (formation, équipements, etc...).

## **RECOMMANDATIONS**

### **Le groupe I : Recommande :**

- la définition d'une législation spéciale pour la conservation des Chimpanzés et de leur habitat ;
- l'adoption d'un statut particulière des sites prioritaires identifiés comme habitats des Chimpanzés ;
- l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires existants ;
- la mise en place d'une politique commune de gestion et de conservation des Chimpanzés dans les pays qui ont en partage cette ressource espèce ;
- le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration forestière en vue de mener efficacement sa mission de conservation et de préservation ;
- la mise en place d'un mécanisme adéquat de diffusion des textes législatifs et réglementaires ;
- la promotion des actions de sensibilisation et d'information des populations urbaines et rurales sur les menaces qui pèsent sur les Chimpanzés à travers tous les canaux de communication (radio, télévision, presse écrite) ;

- la mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre des mesures conservatoires des primates ;
- le renforcement du statut juridique des collines boisées de Bossou, de la Réserve de Biosphère des Monts Nimba et de la Forêt de Déré comme aires centrales du patrimoine mondial.

Face au danger qui pèse sur les populations animales en général, et celles en voie de disparition en particulier, le groupe 1 recommande une plus grande synergie entre les différents partenaires concernés et une gestion transparente des ressources naturelles dont notre survie et celle des générations futures dépendent.

## **Thèmes II : Menacés et mesures de protection des Chimpanzés**

### **I – Menaces :**

1)- La perte de l'habitat : qui entraîne la fragmentation des blocs forestiers et l'isolement des populations de Chimpanzés.

#### **Facteurs :**

1)-Destruction de l'habitat par :

- l'exploitation forestière et minière ;
- les défrichements agricoles ;
- les feux de brousse ;
- construction des pistes rurales et routes Nationales.

2)- Braconnage et chasse pour :

- la viande ;
- la capture des bébés chimpanzés ;
- la recherche scientifique ;
- la déprédation sur les cultures.

### **II - Mesures de protection :**

En Guinée, les dispositions sont prises pour protéger les Chimpanzés.

- la Loi portant Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse interdite de tuer, chasser, capturer, vendre ou détenir les Chimpanzés ;
- Il est inscrit dans l'annexe I de la CITES ;
- création d'un point central pour les questions concernant les Chimpanzés de Guinée ;
- assurer la surveillance continue des populations de Chimpanzés ;
- Rehausser le statut des aires protégées ;
- la création des corridors forestiers entre les habitats des Chimpanzés avec des essences forestières de prédilection.

### **III – Recommandations :**

- identifier les zones de concentration des Chimpanzés ;
- inventorier les Chimpanzés dans les quatre régions naturelles du pays ;
- impliquer les autorités à tous les niveaux dans la protection des Chimpanzés ;
- programmer une large campagne d'information de sensibilisation à travers les radios communautaires rurales, nationale et la télévision ;
- confectionner et fixer des panneaux et posters publicitaires sur les Chimpanzés dans les milieux ruraux et urbains fréquentés ;
- encourager la gestion des feux et la réglementation de l'exploitation forestière ;
- organiser des voyages d'études et échange d'expériences pour des cadres et paysans ressources ;

- programmer l'éducation environnementale en matière de protection des Chimpanzés dans les établissements scolaires ;
- former et appuyer des groupements de chasseurs surveillants villageois ;
- donner de larges informations au niveau de la communauté des expatriés, de l'armée et des écoles ;
- créer des sites de réhabilitation des Chimpanzés en captivité ;
- faire connaître et respecter les lois qui régissent la gestion de la faune en général et la protection des Chimpanzés en particulier aux populations.

### **Thème III : Recherche Formation, information et sensibilisation**

Le groupe III a travaillé selon le canevas ci-après :

- a) Recherche
- b) Formation information
- c) Sensibilisation :

Avant d'aborder les thèmes, le groupe a procédé à la lecture et à l'analyse des documents qui ont été soumis pour validation. Suite à cette analyse, le groupe a formulé des recommandations en plus des actions prioritaires déjà identifiées.

Ce sont :

#### **a- Recherche :**

- Faire une étude sur le mode de vie des Chimpanzés dans leur biotope (alimentation, déplacement, reproduction, maladies etc..) ;
- Procéder à un inventaire des Chimpanzés vivant dans les zones non inventoriées ;
- Appuyer les institutions de recherche dans leur effort de protection et de conservation des Chimpanzés ;
- Etudier les relations culturelles entre les Chimpanzés et les populations riveraines (inter action entre Chimpanzés et Hommes) ;
- Identifier et étudier des sites de relâcher des Chimpanzés du centre de conservation ;
- Organiser des rencontres scientifiques Nationales et Sous régionales sur la conservation et la protection des Chimpanzés ;
- Etudier les conditions de développement de l'écotourisme.

#### **b- Formation, information**

- Former les acteurs de terrain aux techniques de sensibilisation et d'éducation environnementale ;
- Créer et former des comités de gestion villageoise pour la conservation des Chimpanzés et leur habitat ;
- Harmoniser des stratégies d'intervention entre tous les acteurs de terrain dans la conservation et la gestion des ressources naturelles en général et des Chimpanzés en particulier.

#### **c- Sensibilisation**

- Sensibilisation des décideurs politiques à fin d'accorder une importance particulière à la conservation des Chimpanzés et de leur habitat ;

- Produire des films documentaires sur les Chimpanzés à diffuser sur les ondes de la radio télévision nationale ;
- Sensibiliser et responsabiliser les populations riveraines dans la conservation des Chimpanzés et la gestion des revenus ;
- Organiser des voyages d'études en faveur des membres des comités de gestion villageois dans certains pays de la Sous région avancés dans ce domaine ;
- Sensibiliser les groupements de chasseurs dans la gestion des Chimpanzés ;
- Appliquer des mesures d'accompagnement en faveur des collectivités riveraines (Aménagement de plaines, dotation, mesures d'accompagnements).

En compensation des restrictions faites sur les populations locales liées au respect des lois et accords conventionnels, il est nécessaire de :

- promouvoir l'élevage des aulacodes, des volailles et la création des étangs piscicoles ;
- appuyer l'apiculture améliorée et des activités de groupement féminin.

#### **Thème IV : Actions prioritaires et financements**

Le groupe IV avait pour objectif d'identifier les actions prioritaires, leurs coûts et des partenaires.

<b>Actions Prioritaire</b>	<b>Durée</b>	<b>Coût U.S.</b>	<b>Partenaire</b>
- Sensibilisation pour la Conservation des chimpanzés - Education et Sensibilisation basée sur l'importance économique et écologique	2 ans	1 000 000	INSTITUT JEAN GOODAL USAID GOUVERNEMENT JAPONNAIS (F.FN)
- Réviser la législation pour la protection des Chimpanzés			MAEEF DNEF
Assurer la mise en application de la législation sur la protection des Chimpanzés à tous les niveaux (application des statuts des zones protégées, contrôle du braconnage à l'extérieur des zones protégées application de la loi par les Juges) etc...	1 an	80 000	
Travailler avec les Gouvernements pour amender les lois, en mettant l'accent sur la réglementation			
- Evaluer l'efficacité de la protection des Chimpanzés et leur habitat dans tous les sites prioritaires;  Développer une méthode de surveillance des populations de Chimpanzés sauvages permettant d'identifier simultanément les facteurs affectant la taille et la distribution des populations	3 ans	500 000	CFZ/EPIC USAID, AGIR IREB, LEGER GARSP DNEF GOUVERNEMENT JAPONNAIS INSTITUT JEAN

- Appuyer le Centre de Conservation des Chimpanzés (CCC) pour la formation du personnel local au sein des Chimpanzés orphelins et pour l'identification des sites appropriés pour la réintroduction des Chimpanzés en captivité dans la nature	2 ans	50 000	GOODAL DNEF USAID UE CCC
- Recensement et recherche plus détaillée, affiner les estimations de densité de population établies par Madame Ham (1998) pour connaître la population effective des Chimpanzés de Guinée, en vue de proposer le classement de nouvelles réserve de la Biosphère	3 ans	200 000	CGN UVGE IREB USAID UICN DNEF AGIR CFZ UNESCO GRSP
- Réaliser une étude sur le commerce de la viande de brousse et sur les Chimpanzés utilisés comme animaux de compagnie en Guinée	3 ans	150 000	DNEF GRASP GE CEGEN CFZ
- Réaliser un recensement de la population des Chimpanzés dans la forêt classée de la Kouya et mener une enquête sur le statut de la population de Chimpanzés dans les 2 zones tampons	1 an	30 000	DNEF AGIR
- Augmenter les compétences locales en matière de suivi scientifique des Chimpanzés	3 ans	40 000	DNEF AGIR GRASP CFZ CEGEN IREB
- Renforcer les structures administratives et de gestion permanente pour les réserves de la biosphère pour une formation de suivi des populations de Chimpanzés pour les gestionnaires guinéens des ressources et autres personnes intéressées par la conservation des Chimpanzés et leur habitat	1-2 ans	150 000	UICN DNEF CEGEN CFZ GRASP UNESCO
- Créer les corridors naturels Déré-Bossou-Mont Nimba, formaliser la reconnaissance d'aire protégée et de statut légale des blocs forestiers de Bossou et Déré	5 ans	220 000	IREB AMBA-JAPON GRASP CEGEN UNESCO DNEF
- Réaliser un recensement dans le Parc National de			DNEF

Haut Niger pour déterminer les habitats les plus importants pour les Chimpanzés et évaluer la dynamique de la population depuis le recensement 2002	1 an	60 000	GRASP AGIR CI
- Former les surveillants de parc aux méthodes de recherche de recensement et les assister en établissant à la fois un système de suivi des primates à long terme dans les parcs  - Réactualiser la carte des habitats des Chimpanzés et créer une base de données SIG (système d'information et de gestion)	2 ans	157 000	DNEF GRASP AGIR USAID
- Créer une synergie entre les organismes de conservation de la faune sauvage et des forêts, des ONG, les communautés locales et autres parties prenantes pour assurer une meilleure protection des Chimpanzés et leurs habitats	3 ans	375 000	DNEF GRASP CI WCF ONGs locale
16- Réorganiser les associations locales des chasseurs et soutenir les activités anti-braconnage	3 ans	450 000	MAEEF  CEGEN AGIR CFZ
- Promouvoir le tourisme vision des Chimpanzés dans le parc national du haut Niger en vue de générer des revenus aux bénéfices des populations riveraines et améliorer ainsi leur perception de la valeur des Chimpanzés	3 ans	120 000	DNEF GRASP  CERE CI DNT AGIR
- Promouvoir un écotourisme populaire dans la cascade de la forêt de Sala (Labé) pour voir entre autres les primates	3 ans	300 000	MAEEF  MTHA M,Env, GRASP CI
- Eriger la forêt classée de Saraboly (Forecariah) et la partie contiguë de la Sierra Leone en aire protégée transfrontalière, compte tenu leur richesse en primate	2 ans	600 000	MAEEF AGIR M, Env GRASP WCF MATD
- Créer et équiper un bureau de suivi pour les questions concernant les Chimpanzés de Guinée	3 ans	60 000	GRASP CI WCF
- Réaliser un recensement des Chimpanzés à Diécké et Ziama pour collecter les informations nécessaires pour le classement d'une aire protégée transfrontalière avec le site de Wonégizi (Libéria)	1 an	47 000	Université de Kyoto, CI WCF, GRASP CFZ
		4.589.000 \$ dollars	

## **B- RAPPORT FINAL DE L'ATELIER**

L'atelier National sur le thème validation du plan d'action national pour la conservation des chimpanzés s'est tenu à Conakry à l'hôtel Camayenne du 28 au 29 octobre 2004 sur l'initiative de la Direction Nationale des Eaux et Forêts avec l'appui de GRASP (Projet pour la Survie des Grands Singes).

L'objectif de cette rencontre était d'analyser les résultats du dernier atelier sur la conservation des chimpanzés en Guinée organisé à Conakry en septembre 2002 par Conservation International et celui du Plan régional tenu à Abidjan sur la conservation des chimpanzés en Afrique de l'Ouest, afin d'élaborer un Plan d'Action National pour la conservation de cette espèce qui permettra d'assurer sa survie à long terme.

L'atelier, a regroupé des représentants des Départements Ministériels des Directions Nationales, des Points Focaux des Institutions et conventions, , Institutions Internationales des Sections Préfectorales des Eaux et Forêts, les Projets et ONGs.

L'atelier, après avoir suivi avec un intérêt tout particulier la présentation du document à amender, le Plan National pour la survie des Grands Singes et l'intervention du Consultant de GRASP Mr Ian REDMO ND sur la problématique de la conservation des chimpanzés en Afrique de l'Ouest et en Guinée, a constitué quatre groupes de travail autour des thèmes ci-après :

- 1- Cadre institutionnel et réglementaire ;
- 2- Menaces et mesures de protection des chimpanzés ;
- 3- Recherche, formation, information et sensibilisation ;
- 4- Actions prioritaires et financements.

Les réflexions des groupes ont permis d'analyser les documents soumis et de faire des recommandations en vue de leurs amendements.

Ces recommandations se résument comme suit :

- 1- l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires existants ;
- 2-La prise d'un texte d'application spécial pour la conservation des chimpanzés et leurs habitats ;
- 3- La mise en place d'une politique commune de gestion de conservation dans les pays qui ont en partage cette espèce ;
- 4- La mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi des mesures de conservation des primates ;
- 5- Le renforcement du statut juridique des collines boisées de Bossou, de la réserve de biosphère des monts nimba et la forêt de Déré comme aire centrale du patrimoine mondial.
- 6- Le renforcement des capacités institutionnelles des partenaires de terrain impliqués dans la conservation des chimpanzés.
- 7- La promotion des actions de sensibilisation et d'information des populations sur les menaces qui pèsent sur les chimpanzés à travers la radio, la télévision et la presse écrite

- 8- L'harmonisation des stratégies d'intervention des acteurs de terrain impliqués dans la conservation des chimpanzés
- 9- La création et la formation de comité villageois de gestion
- 10- environnementale pour la conservation des chimpanzés et de leurs habitats
- 11- La poursuite des recherches sur la vie des chimpanzés en rapport avec leur environnement
- 12- Identification et l'étude des sites de relâcher des chimpanzés de centre de conservation
- 13- La sensibilisation au niveau de la communauté des expatriés, de l'armée, des écoles, etc...sur l'importance »e de la protection des chimpanzés
- 14- Développement de l'écotourisme.
- 15- La formation des acteurs de terrain aux techniques de sensibilisation et d'éducation environnementale.
- 16- La programmation des actions prioritaires et la recherche de leur financement.
- 17- Création d'un réseau de suivi Sous-régional basé en Guinée pour la Conservation des Chimpanzés.

L'atelier

## BIBLIOGRAPHIE

Carter, J. 2003a. Orphan Chimpanzees in West Africa : experiences and prospects for viability in Chimpanzee rehabilitation. Pp.157-167 in : *Status Survey and Conservation action Plan : West African Chimpanzees* (eds. R. Kormos, C. Boesh, M.I. Bakarr and T.M. Butynski). IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

Carter, J. 2002. Les chimpanzés de Guinée ; Une Etude pour une Survie. Unpublished quarterly reports for Friends of Animal and the Direction des Parcs Nationaux, Senegal.

Humle, T. and Matsuzawa, T. 2001. Behavioural diversity among the wild chimpanzee populations of Bossou and neighbouring areas, Guinea and Cote d'Ivoire, West Africa. *Folia Primatologica*, 72, 57-68.

Kormos R., Humle T., Carter J., Brugière, D., Fleury M.-C., Matsuzawa T., Sugiyama Y., Carter, J., Diallo, M.S. and Tounkara, E.O. 2003. Guinea. Pp.63-76 in: *Status Survey and conservation Action Plan : West African Chimpanzees* (eds. R. Kormos, C. Boesch, M.I. Bakarr and T.M. Butynski). IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.

Carter J. 2000. Les chimpanzés de Guinée. Un étude pour une survie : Nialama et Pita. Unpublished report for the US Agency for International Development, Conakry, Republic of Guinea, the Direction Nationale des Eaux et Forets, Conakry, Guinea and Friend of Animals, USA.

Sugiyama, Y. 1999. Socioecological Factors of amle chimpanzee migration at Bossou, Guinea. *Primates*, 40, 61-68.

Bowen-Jones, E. 1998. A review of the commercial bushmeat trade with emphasis on Central/West Africa and the great apes. *African Primates*, 3, S1-S42.

Barnett, A. and Prangley, M 1997 Mammalogy in the Republic of Guinea: an overview of research from 1946 to 1996, a preliminary check-list and summary of research recommendation for the future *Mammal Review*, 27, 115-164.

Sugiyama, Y. 1997. Social traditions and the use of toolcomposites by wild chimpanzees. *Evolutionary Anthropology*, 6, 23-28.

Barnett, A.A. and Prangley, M.I 1996 Chimpanzee Pan troglodytes nest-making behaviour in Guinea. *African Primates* 2, 22-23.

Sugiyama, Y. 1995a. Drinking tools of wild chimpanzees at Bossou. *American Journal of Primatology*, 37, 263-269.

Sugiyama, Y. 1995b. Tool-use for catching ants by chimps at Bossou and Monts Nimba. *Primates*, 36, 193-205.

Sakura, O. 1994 Factors affecting party size and composition of chimpanzees (*Plan troglodytes verus*) at Bossou, Guinea. *Internation Journal of Primatology*, 15, 167-183.

- Sugiyama, Y. 1994a. Age-specific birth rate and lifetime reproductive success of chimpanzees at Bossou Guinea. *American Journal of Primatology*, 32, 311-318.
- Sugiyama, Y. 1994b. Research at Bossou. *Pan Africa News*, 1, 2-3.
- Sugiyama, Y. 1994c. Tool-use by wild chimpanzees. *Nature*, 367, 327.
- Sugiyama, Y. 1993. Local variation of tools and tool use among wild chimpanzee populations. Pp 175-187 in: *The Use of Tools by Human and Non-human Primates* (eds. A. Berthelet and J. Charendon Press, Oxford, UK.
- Sugiyama, Y. and Koman, J. 1992. The flora of Bossou: its utilization by chimpanzees and humans. *African Study Monographs*, 13, 127-169.
- Sakura, O and Matsuzawa, T. 1991. Flexibility of wild chimpanzee nut-cracking behaviour using stone hammers and anvils : An experimental analysis. *Ethology*, 87,237-248.
- Sugiyama, Y. 1991. Habitat isolation and population structure of wild chimpanzees in and around Bossou, West Africa. Pp. 32-35 in: *Wildlife Conservation: Present Trends and Perspectives for the 21<sup>st</sup> Century* (eds. N. Maruyama, B. Bobek, Y. Ono, W. Regelin, L. Bartos and P.R. Ratcliffe). Japan Wildlife Research Center, Tokyo, Japan.
- Sakura, O., Fushimi, T., Matsuzawa, T., Ohno, H and Sugiyama, Y. 1991. Social behaviour of wild chimpanzees in Bossou, Guinea, West Africa. Pp. 713-714 in: *Primatology Today* (eds. A. Ehara, T. Kimura, O. Takenaka and M. Iwamoto). Elsevier, Amsterdam, The Netherlands.
- Sugiyama, Y. 1989a. Description of some characteristic behaviors and discussion on their propagation process among chimpanzees of Bossou, Guinea. Pp. 43-47 in: *Behavioral Studies of Wild Chimpanzees at Bossou, Guinea* (ed. Y. Sugiyama) KUPRI, Inuyama.
- Sugiyama, Y. 1989b. Population dynamics of chimpanzees at Bossou, Guinea. Pp. 134-145 in: *Understanding chimpanzees* (eds. P.G. Heltne and L.A. Marquardt). Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts, USA.
- République de Guinée 1988. *Code de la Protection de la Faune Sauvage et Réglementation de la Chasse* Conakry, Guinea.
- Sugiyama, Y. 1988. Grooming interactions among adult chimpanzees at Bossou, Guinea, with special reference to social structure. *International Journal of Primatology* 9, 393-407.
- Korlandt, A. and Holzhaus, E. 1987. New data on the use of stone tools by chimpanzees in Guinea and Liberia. *Primates*, 28, 473-496.
- Sugiyama, Y. 1984. Population dynamics of wild chimpanzees at Bossou, Guinea, between 1976-1983. *Primates*, 25,391-400.
- Sugiyama, Y. 1981. Observation on the population dynamics and behaviour of wild chimpanzees at Bossou, Guinea, 1979-1980. *Primates*, 22, 435-444.
- Sugiyama, Y. 1981. and Koman, J. 1987. A preliminary list of chimpanzee alimentations at Bossou, Guinea. *Primates*, 28, 133-147.
- Sugiyama, Y. and Koman, J. 1979a Social structure and dynamics of wild chimpanzees at Bossou, Guinea. *Primates*, 20, 323-339.

Sugiyama, Y. and Koman, J. 1979b. Tool-using and-making behaviour in wild chimpanzees at Bossou, Guinea. *Primates*, 20, 513-524.